

**(groupe) astek**  
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Au capital de 443.512 €uros  
Siège social : 77/81 Ter rue Marcel Dassault  
Les Patios – Bâtiment D  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
489 800 805 RCS NANTERRE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**ANNUELLE**  
**EN DATE DU 15 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le quinze juin,  
A onze heures

[.../...]

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

**Résolution ADOPTÉE à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés**  
**400.468 voix POUR**  
**0 voix CONTRE**  
**0 voix ABSTENTION**

[.../...]

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



**Julien GAVALDON**  
Président du Directoire

# A d n P a r i s

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris

109, rue de Courcelles - 75017 PARIS

4, rue du Bulloz - PAE Les Glaisins - 74940 ANNECY LE VIEUX

## (g r o u p e) a s t e k

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 435.512 Euros

Siège social : Les Patios - Bâtiment D - 77 - 81 ter, rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE

489 800 805 RCS NANTERRE

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

(exercice clos le 31 décembre 2022)

# ( g r o u p e ) a s t e k

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 422.349 Euros

Siège social : Les Patios - Bâtiment D - 77 - 81 ter, rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE

489 800 805 RCS NANTERRE

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'assemblée générale de la société groupe (astek).

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société (groupe) astek relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

➤ **Ecart d'acquisition** : le paragraphe « *Regroupement d'entreprise et écart d'acquisition* » de la note 2.5 « *Méthodes et règles d'évaluation* » et la note 4.1 « *Ecart d'acquisition* » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des écarts d'acquisition. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes et des informations fournies en annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,

ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances

susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 29 mai 2023.

**Pour Adn Paris,**  
Société de Commissaires aux Comptes :



**Philippe SIXDENIER,**  
Mandataire social



**(GROUPE) ASTEK**

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL  
DES COMPTES CONSOLIDES**

**(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022)**

(groupe) astek

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Au capital de 435.512 €uros

Siège social : 77/81 Ter rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

489 800 805 RCS NANTERRE

# SOMMAIRE

---

<b>1. ETATS FINANCIERS .....</b>	<b>- 5 -</b>
1.1 Etat de situation financière - Bilan Consolidé	- 5 -
1.2 Compte de résultat consolidé	- 6 -
1.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé	- 7 -
1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés	- 8 -
<b>2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITE DE CONSOLIDATION, METHODE ET REGLES D'ÉVALUATION .....</b>	<b>- 9 -</b>
2.1 Faits marquants de l'exercice	- 9 -
❖ Acquisition de l'entité CONMORRE en Suède .....	- 9 -
❖ Acquisition du Groupe IT&M .....	- 9 -
❖ Acquisition et absorption de l'entité SERTI .....	- 10 -
❖ Restructuration du sous-groupe INEAT .....	- 10 -
2.2 La société	- 10 -
2.3 Référentiel comptable	- 11 -
❖ Le Référentiel .....	- 11 -
❖ Nouvelles normes et interprétations IFRS .....	- 12 -
2.4 Modalités de consolidation	- 12 -
❖ Filiales .....	- 12 -
❖ Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées .....	- 13 -
2.5 Méthodes et règles d'évaluation	- 13 -
❖ Utilisation d'estimations et exercice du jugement .....	- 13 -
❖ Regroupement d'entreprise et écart d'acquisition .....	- 14 -
❖ Autres immobilisations incorporelles .....	- 15 -
❖ Immobilisations corporelles .....	- 16 -
❖ Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles .....	- 16 -
❖ Actifs financiers .....	- 17 -
❖ Créances clients et autres créances courantes .....	- 17 -
❖ Trésorerie et équivalents .....	- 18 -
❖ Opérations en devises - méthodes de conversion .....	- 18 -

❖	Résultat par action.....	- 18 -
❖	Provisions pour risques et charges et passifs éventuels.....	- 19 -
❖	Emprunts et autres passifs financiers.....	- 19 -
❖	Impôts différés.....	- 19 -
❖	Crédit impôt recherche.....	- 20 -
❖	Engagements de retraite et prestations assimilées.....	- 20 -
❖	Subventions d'investissements.....	- 21 -
❖	Fait générateur du chiffre d'affaires.....	- 21 -
❖	Autres produits et charges opérationnels.....	- 22 -
❖	Instruments financiers.....	- 22 -
❖	Contrat d'affacturage.....	- 22 -
❖	Actions propres.....	- 23 -
❖	Paiements en actions.....	- 23 -
<b>3.</b>	<b>PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....</b>	<b>- 25 -</b>
❖	Présentation de la maison mère.....	- 25 -
❖	Identité des sociétés du groupe et détention.....	- 25 -
<b>4.</b>	<b>DETAIL DES COMPTES DU BILAN.....</b>	<b>- 26 -</b>
4.1	Ecart d'acquisition.....	- 26 -
4.2	Droit d'utilisation IFRS 16 et dettes de location.....	- 27 -
4.3	Immobilisations incorporelles.....	- 28 -
4.4	Immobilisations corporelles.....	- 29 -
4.5	Immobilisations financières.....	- 29 -
4.6	Créances.....	- 30 -
4.7	Emprunts et dettes financières et ventilation par échéance.....	- 31 -
4.8	Autres dettes.....	- 31 -
4.9	Provision pour risques et charges.....	- 32 -
4.10	Impôts différés.....	- 32 -
<b>5.</b>	<b>DETAIL DES COMPTES DU RESULTAT.....</b>	<b>- 33 -</b>
5.1	Charges de personnel.....	- 33 -
5.2	Les charges externes.....	- 33 -
5.3	Les autres produits et charges d'exploitations.....	- 34 -
5.4	Les autres produits et charges opérationnels.....	- 34 -
5.5	Résultat financier.....	- 34 -

5.6	Impôts	- 35 -
<b>6.</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS ANNEXES .....</b>	<b>- 36 -</b>
6.1	Gestion des risques financiers	- 36 -
6.2	Transactions avec les parties liées	- 36 -
6.3	Engagements hors bilan	- 37 -
6.4	Effectif fin d'année	- 38 -
6.5	Evènements post clôture	- 38 -
❖	Fusion des sociétés Emisys Aix-en-Provence, Emisys SAS (Grenoble), Emisys Lille, Emisys Lyon, Emisys Toulouse.....	- 38 -
❖	Absorption de la société ITM Régions par la société Astek Technology .....	- 38 -

## 1. ETATS FINANCIERS

### 1.1 Etat de situation financière - Bilan Consolidé

<b>ACTIF</b>	<b>2022.12</b>	<b>2021.12</b>
<i>En milliers d'euros</i>		
Ecarts d'acquisition	147 428	118 702
Droit d'utilisation - IFRS 16	15 554	10 397
Immobilisations incorporelles	298	189
Immobilisations corporelles	2 715	2 390
Autres actifs financiers	2 494	2 786
Impôts différés	2 282	2 372
Autres actifs long terme	364	0
<b>Total Actifs non-courants</b>	<b>171 135</b>	<b>136 835</b>
Stocks et en-cours	527	375
Clients et autres débiteurs	139 807	105 261
Créances d'impôt	19 881	15 849
Autres actifs courants	8 086	6 361
VMP et autres placements	-139	1 380
Disponibilités	34 771	19 963
<b>Total des Actifs courants</b>	<b>202 933</b>	<b>149 189</b>
<b>Total Actif</b>	<b>374 067</b>	<b>286 025</b>
<b>PASSIF</b>	<b>2022.12</b>	<b>2021.12</b>
<i>En milliers d'euros</i>		
Capital	436	422
Primes liées au capital	22 183	14 600
Actions propres	0	0
Autres réserves	-1 132	-885
Résultats accumulés	26 730	10 199
<b>Total Capitaux propres, part du groupe</b>	<b>48 217</b>	<b>24 337</b>
Intérêts minoritaires	4 983	2 499
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>53 201</b>	<b>26 835</b>
Emprunts et dettes financières	162 916	131 631
Dettes de loyers IFRS 16 - non courant	13 319	6 461
Engagements envers le personnel	2 611	3 448
Autres provisions	7 160	7 659
Impôts différés	419	108
Autres passifs long terme	7 038	5 356
<b>Total passifs non courants</b>	<b>193 463</b>	<b>154 662</b>
Emprunts et concours bancaires	20 894	14 185
Dettes de loyers IFRS 16 - courant	3 270	4 196
Fournisseurs et autres créditeurs	93 413	79 876
Dettes d'impôt	1 266	1 383
Autres passifs courants	8 557	4 887
<b>Total passifs courants</b>	<b>127 401</b>	<b>104 527</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>320 866</b>	<b>259 190</b>
<b>Total Passif</b>	<b>374 067</b>	<b>286 025</b>

## 1.2 Compte de résultat consolidé

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>			
<i>En milliers d'euros</i>	Note	2022.12	2021.12
Chiffre d'affaires		477 629	360 149
Autres produits de l'activité		421	597
Achats consommés	5.2	-6 500	-1 040
Charges externes	5.2	-170 300	-122 876
Charges de personnel	5.1	-255 843	-196 824
Impôts et taxes		-5 619	-4 507
Dotation aux amortissements		-5 287	-5 095
Dotation aux dépréciations et provisions		-1 209	-2 022
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		41	116
Autres produits et charges d'exploitation	5.3	7 973	3 797
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>41 307</b>	<b>32 294</b>
Autres produits et charges opérationnels	5.4	-327	-3 682
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>40 980</b>	<b>28 612</b>
Coût de l'endettement financier net	5.5	-11 367	-9 391
Autres produits et charges financiers	5.5	-1 993	613
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>27 619</b>	<b>19 834</b>
Impôts sur les bénéfices	5.6	-7 411	-4 589
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>20 208</b>	<b>15 245</b>
Intérêts minoritaires		2 578	1 506
<b>Résultat net Part du groupe</b>		<b>17 631</b>	<b>13 739</b>

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe ASTEK poursuit sa stratégie de croissance externe. Il a pris le contrôle de 100% du Groupe IT&M (septembre 2022) et renforce son positionnement sur le conseil et data.

La société ASTEK INTERNATIONAL, a procédé à l'achat de deux nouvelles filiales, CONMORE en Suède (juillet 2022) et au Canada (Mai 2022) – dénommée SERTI. Ces opérations permettent à (groupe) ASTEK de s'implanter en Europe du Nord et de consolider sa position au Canada.

Ces sociétés ont été intégrées aux comptes consolidés.

Si les prises de contrôle avaient eu lieu au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice, soit une année complète, les principaux indicateurs du compte de résultat auraient été les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	2022	2022
	Publié	Proforma
Chiffre d'affaires	477 629	504 439
Résultat Opérationnel Courant	41 307	43 149
Résultat Net de l'ensemble consolidé	15 245	17 334

### 1.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé

<b>TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>2022.12</b>	<b>2021.12</b>
<i>En milliers d'euros</i>		
<b>Résultat net total consolidé</b>	<b>20 208</b>	<b>15 245</b>
<b>Ajustements :</b>		
Elim. des amortissements et provisions	5 393	8 139
Elim. des résultats de cession	604	308
Elim. des produits de dividendes	-	-
Autres prod. et chges sans incidence trésorerie	-1 246	-
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>24 958</b>	<b>23 692</b>
Elim. de la charge (produit) d'impôt	7 411	4 589
Elim. du coût de l'endettement financier net	11 367	9 391
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>43 737</b>	<b>37 672</b>
Incidence de la variation des stocks	-152	-196
Incidence de la variation des créances clients	-21 745	-14 254
Incidence de la variation des dettes fournisseurs	6 730	8 784
Incidence de la variation des frais d'émission d'emprunts	-437	-4 296
Impôts payés	-11 350	-9 108
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>16 784</b>	<b>18 601</b>
Incidence des variations de périmètre	-32 234	-15 306
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-5 239	-1 460
Acquisition d'actifs financiers	-	-115
Variation des prêts et avances consentis	371	-579
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 350	-
Cession d'actifs financiers	-	-
Dividendes reçus	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>-35 752</b>	<b>-17 460</b>
Augmentation de capital	7 709	-
Emission d'emprunts	44 762	88 881
Remboursement d'emprunts	-8 448	-75 455
Intérêts financiers nets versés	-11 367	-9 391
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	-	-4 520
Dividendes payés aux minoritaires	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>32 655</b>	<b>-484</b>
Incidence liaison haut de bilan	-	-
Incidence de la variation des taux de change	-79	179
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>13 608</b>	<b>837</b>
Trésorerie d'ouverture	21 028	21 826
Trésorerie de clôture	34 300	21 028
<b>Trésorerie active</b>	<b>34 675</b>	<b>21 386</b>
VMP	-139	1 423
Disponibilité	34 771	19 963
<b>Trésorerie passive</b>	<b>374</b>	<b>358</b>
<b>Trésorerie Nette</b>	<b>34 300</b>	<b>21 028</b>

La notion de trésorerie nette utilisée par le Groupe correspond à la trésorerie immédiatement disponible, au sens de la norme IAS 7 et du tableau de flux de trésorerie.

## 1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES <i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes liées au capital	Réserves et Reports	Résultat	Capitaux propres Part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres Total
<b>CAPITAUX PROPRES 2020</b>	<b>502</b>	<b>14 600</b>	<b>33 684</b>	<b>7 364</b>	<b>51 550</b>	<b>1 038</b>	<b>52 588</b>
Opération sur le Capital	80	-	46 080	-	46 160	-	46 160
Affectation Résultat N-1	-	-	7 364	7 364	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	4 521	-	4 521	-	4 521
Résultat net du groupe	-	-	-	13 738	13 738	1 506	15 244
Ecart de conversion	-	-	70	-	70	71	141
Autres retraitements	-	-	340	-	340	96	436
<b>CAPITAUX PROPRES 2021</b>	<b>422</b>	<b>14 600</b>	<b>4 423</b>	<b>13 738</b>	<b>24 337</b>	<b>2 489</b>	<b>26 826</b>
Opération sur le Capital (*)	13	7 583	-	-	7 596	-	7 596
Affectation Résultat N-1	-	-	13 738	13 738	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net du groupe	-	-	-	17 631	17 631	2 578	20 209
Ecart de conversion	-	-	243	-	243	93	336
Autres retraitements (**)	-	-	1 105	-	1 105	2	1 107
<b>CAPITAUX PROPRES 2022</b>	<b>435</b>	<b>22 183</b>	<b>7 968</b>	<b>17 631</b>	<b>48 216</b>	<b>4 986</b>	<b>53 203</b>

(\*) Par une décision en date du 14 juin 2022, le Directoire a constaté la livraison de 8.000 actions gratuites de la Société au terme d'une période d'acquisition fixée à dix-huit (18) mois, commençant à courir le 30 octobre 2020 pour se terminer le 30 avril 2022.

Après augmentation, le capital de la société a été augmenté de 422.349 euros à 430.349 euros.

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 juillet 2022, il a été décidé l'augmentation du capital de la Société d'un montant maximum de 5.481 €uros, par voie d'émission d'un nombre maximum de 3.575 actions ordinaires nouvelles de 1 €uro de valeur nominale chacune et de 1.906 actions de préférences (ci-après dénommées les « ADP ») nouvelles de 1 €uro de valeur nominale chacune. A cette occasion, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré toutes compétences nécessaires au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation de capital et, notamment, d'arrêter la liste des souscripteurs parmi la catégorie de personnes définie par ladite assemblée, ainsi que le nombre de titres alloués à chacun d'eux, fixer les modalités et conditions des émissions, recueillir les souscriptions et obtenir le certificat attestant la libération des souscriptions.

En conséquence, le Directoire a constaté le 05 septembre 2022 la réalisation définitive de l'augmentation de capital social de la Société, d'un montant de 5.163 €uros, par émission de 3.257 actions ordinaires nouvelles et les 1.906 ADP nouvelles de 1 €uro de valeur nominale. Après augmentation, le capital de la Société a été porté de 430.349 €uros à 435.512 €uros.

(\*\*) En 2022 (groupe) ASTEK utilise désormais une solution de gestion opérationnelle et comptable pour l'ensemble des locations immobilières et mobilières permettant le traitement de l'IFRS 16. Ce nouveau suivi a induit une correction d'ouverture de 985 k€.

## 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITE DE CONSOLIDATION, METHODE ET REGLES D'EVALUATION

---

### 2.1 Faits marquants de l'exercice

---

Dans un environnement macroéconomique marqué par le retour à une situation sanitaire stable, la guerre en Ukraine, des tensions sur les prix de l'énergie et des matières premières, et le retour de l'inflation avec la hausse des taux d'intérêts, le Groupe a affiché tout au long de l'année 2022 une performance opérationnelle solide et a connu une bonne dynamique de ses marchés en France et à l'international.

Ainsi Astek s'est vu récompensé en 2022 pour son fort développement et son modèle de création de valeur ou d'intégration d'offres innovantes, au service de la transformation digitale des entreprises. Ce prix récompense une ambition d'expansion mondiale, portée par une croissance organique supérieure à 20% par an et reposant sur le déploiement au niveau mondial d'expertise de haut niveau et sur un ancrage important dans les territoires en France et dans le monde.

Le Groupe est ainsi en avance sur son objectif 2024 et atteint dès 2022, la taille critique de 500m€ de chiffre d'affaires.

#### ❖ Acquisition de l'entité CONMORRE en Suède

En juillet 2022, la société ASTEK INTERNATIONAL a procédé au rachat de la société suédoise Conmore, spécialiste du conseil en technologie et ingénierie. Cette nouvelle acquisition permet au Groupe de s'implanter en Europe du nord et de renforcer sa présence sur le continent européen.

Créée en 1991, c'est désormais 150 collaborateurs à Göteborg et Stockholm pour un chiffre d'affaires de 12,1 millions d'euros.

Le montant du goodwill s'élève à 7,1 millions d'euros.

#### ❖ Acquisition du Groupe IT&M

En septembre 2022, le Groupe ASTEK a fait l'acquisition du Groupe IT&M, spécialiste du conseil et du data management qui compte 280 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 24 millions d'euros.

Créé en 2013 le Groupe IT&M a bâti une offre experte sur le conseil, la gestion de projets, les analyses statistiques et la data science, notamment dans les secteurs de la banque, de l'assurance, de la santé et de l'industrie pharmaceutique.

Cette opération permet à Astek de renforcer sa présence sur ces secteurs clefs pour le Groupe ainsi que son ancrage territorial en France.

Le montant du goodwill global s'élève à 15 millions d'euros.

#### ❖ Acquisition et absorption de l'entité SERTI

Le 1er mai 2022, la Société ASTEK CANADA a fait l'acquisition de la société SERTI Placement TI, une entreprise montréalaise de services de recrutement et de placement de ressources informatique en mode services-conseils ou sélection de talents.

Cette entité a été immédiatement fusionnée à Astek Canada en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

#### ❖ Restructuration du sous-groupe INEAT

Aux termes d'un projet de traité de fusion simplifiée en date du 21 avril 2022, déposé au greffe du Tribunal de Nanterre le même jour, les sociétés INEAT LYON et INEAT ITMS ont fusionné avec la société INEAT LILLE, avec effet au 31 mai 2022. Il est rappelé qu'au moment de la fusion, les trois sociétés étaient sœurs, détenues à 100% par la société (groupe) astek.

Par ailleurs, aux termes d'une cession en date du 10 août 2022, la Société Astek Technology a acquis la totalité des actions de la société INEAT PARIS auprès de la société (groupe) astek, devenant de ce fait l'Associé Unique de la société INEAT PARIS. Par une décision d'Associé Unique en date du 29 août 2022, il a été décidé de la dissolution sans liquidation de la société INEAT PARIS, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Par décision en date du 1 janvier 2022, il a été procédé à la fusion simplifiée par absorption de la société MERITEK au sein de la société ASTEK CANADA.

## 2.2 La société

---

Les états financiers consolidés ci-joint présentent les opérations de la société (groupe) Astek et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées.

Son siège social est situé à Boulogne-Billancourt.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 ont été arrêtés par le Directoire le 16 mai 2023. Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Conformément aux prescriptions IFRS, les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur la base du coût historique à l'exception de certains actifs et passifs financiers qui sont évalués et enregistrés à leur juste valeur.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans les perspectives d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de la période ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de la période constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

## 2.3 Référentiel comptable

---

### ❖ Le Référentiel

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2022 et qui sont d'application obligatoire à cette date, avec, en comparatif, l'exercice 2021 établi selon le même référentiel.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), les interprétations de l'IFRS IC (International Financial Reporting Standard Interpretation Committee) et du SIC (Standard Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index_fr.htm).

## ❖ Nouvelles normes et interprétations IFRS

Les nouvelles normes et amendements aux normes existantes, entrant en vigueur au 1er janvier 2022 n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

- Décision de l'IFRS IC : comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation des logiciels mis à disposition dans le Cloud dans le cadre d'un contrat Saas ;
- Amendement IAS 37 : contrats déficitaires – coûts d'exécution du contrat.

Les principes comptables retenus sont conformes à ceux utilisés lors de la préparation des états financiers consolidés pour la période close le 31 décembre 2022.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de normes, amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2022. Leurs analyses préliminaires n'ont pas permis d'identifier à ce stade de dispositions contraires aux pratiques comptables actuelles du Groupe.

## 2.4 Modalités de consolidation

---

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Dans le cas de sociétés, sous influence notable (en règle générale une détention inférieure à la moitié des droits de vote) la méthode de mise en équivalence est retenue.

Au 31 décembre 2022, les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Toutes les transactions significatives entre les Sociétés consolidées ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition. Pour les filiales cédées en cours d'exercice ou dont le contrôle a été perdu, seuls les résultats de la période antérieure à la date de cession sont retenus dans le compte de résultat consolidé.

Le Groupe ne contrôle pas d'entités ad hoc.

## ❖ Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

(Groupe) Astek détient plus de la moitié des droits de vote dans toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est précisée en note 4.

Après identification des opérations intragroupes, l'ensemble des créances et dettes ainsi que des charges et des produits relatifs à ces opérations ont été éliminés des comptes consolidés.

#### ❖ Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les états financiers couvrent une période 12 mois.

La société (groupe) Astek ainsi que ses filiales clôturent leur exercice social le 31 décembre.

## 2.5 Méthodes et règles d'évaluation

---

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

#### ❖ Utilisation d'estimations et exercice du jugement

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction, l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels en date de l'arrêté. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vue des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Elles concernent principalement :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des goodwills qui font au minimum annuellement l'objet d'un test de perte de valeur ;
- La reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats et des coûts associés liés aux contrats à long terme dont les volumes de production sont fondés sur des hypothèses opérationnelles,
- La reconnaissance d'impôts différés actifs,
- Les tests de valeurs les provisions courantes et non courantes et des engagements de retraite.

Le Groupe a pris en considération l'environnement économique et financier dans ses estimations notamment pour l'élaboration de ses business plans et dans les différents taux d'actualisation utilisés à la fois pour les tests de valeur et les calculs des provisions.

#### ❖ Regroupement d'entreprise et écart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3 révisée.

Le coût d'une acquisition correspond à la contrepartie transférée (complément de prix inclus), mesurée à la juste valeur le jour de l'acquisition, majorée du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et le cas échéant de la juste valeur de la participation antérieurement détenue.

Pour chaque regroupement d'entreprises, l'acquéreur a le choix d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle, soit à la juste valeur (écart d'acquisition complet) soit pour la quote-part dans la juste valeur de l'actif net de l'entité acquise.

Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette juste valeur constitue la valeur d'entrée des actifs et passifs acquis, qui sont ensuite évalués conformément aux différentes normes auxquelles ils se rattachent.

Le goodwill est déterminé par différence entre le coût d'acquisition tel que défini ci-dessus, et la juste valeur des actifs et passifs acquis.

Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat.

Les compléments de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Tout ajustement de ces compléments de prix postérieurement à l'acquisition est comptabilisé en résultat de période, sauf s'il intervient pendant le délai d'affectation (soit 1 an après la date d'acquisition) et qu'il résulte de nouvelles informations permettant d'affiner

l'évaluation à la date de prise du contrôle. Dans ce cas, l'ajustement est comptabilisé en contrepartie de l'écart d'acquisition.

#### ❖ **Autres immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition (immobilisations incorporelles acquises auprès d'un tiers) ou de production (immobilisations générales en interne) selon la norme IAS 38.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

#### • **Dépenses de recherche et de développement**

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de recherche appliquée supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la fabrication de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation les critères suivants sont remplis:

- ✓ démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement,
- ✓ son intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou de le vendre,
- ✓ sa capacité à l'utiliser ou la vendre,
- ✓ la manière dont l'actif génèrera des avantages économiques futurs ainsi que le chiffrage de ces avantages économiques futurs,
- ✓ la disponibilité actuelle ou future des ressources nécessaires pour réaliser le projet,
- ✓ sa capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent notamment les coûts de la main d'œuvre directe et les frais de sous-traitance. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles. Elles sont amorties sur la durée probable d'utilisation.

Ces frais de recherche et développement sont amortis sur une durée maximale de 5 ans.

- **Autres immobilisations incorporelles**

Les logiciels sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilité, soit 1 à 3 ans.

- ❖ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan, en tenant compte des conditions prévues par la norme IAS16, à leur coût historique amorti, diminué des pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les dépenses ultérieures (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée d'utilité restante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Comme le prévoit la norme IAS 16, chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément est amorti séparément (amortissement par composants). L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle.

Les immobilisations sont amorties selon leur durée d'utilité, comme suit :

Agencements et aménagements .....	3 à 10 ans
Installations techniques .....	10 ans
Matériel et outillage industriel .....	3 ans
Matériel bureautique et informatique .....	3 à 5 ans
Matériels de transport .....	3 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

Les plus ou moins-values de cession résultent de la différence entre le prix de vente et la valeur nette comptable des éléments d'actif cédés.

- ❖ **Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles**

La valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur à la date d'établissement des comptes, et au moins une fois par an en ce qui concerne les goodwill et les immobilisations incorporelles non mises en service à la date d'arrêt.

Le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie (Unités Génératrices de Trésorerie). Ces entités correspondent à des filiales ou des zones géographiques dans lesquelles le Groupe est implanté, dont l'activité continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. L'évaluation de la

valeur recouvrable de chaque UGT, s'appuyant notamment sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisée, est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme sur la période au-delà de 7 ans, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont appliqués à l'ensemble des évaluations des entités générant leur flux propres de trésorerie.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux goodwill, puis à la réduction des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité, et reconnue en résultat opérationnel.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut être reprise.

#### ❖ Actifs financiers

Les placements et autres dépôts et cautionnements ayant une échéance fixée supérieure à un an, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance, sont classés en tant qu'actifs non courants. Les participations dans les sociétés non consolidées sont analysées comme des actifs financiers disponibles à la vente. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, en l'absence de marché actif ne permettant pas de déterminer leur juste valeur de façon fiable. En cas de baisse significative ou durable de leur valeur d'utilité une perte de valeur est constatée. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation de chaque société. Les critères généralement retenus sont la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

#### ❖ Créances clients et autres créances courantes

Les créances d'exploitation comprennent principalement des créances clients qui correspondent à la juste valeur de la contrepartie à recevoir. La valeur nominale d'origine des créances est diminuée le cas échéant du montant des pertes de valeur liées au risque de non recouvrabilité partielle ou totale des créances.

Les créances échues font l'objet des dépréciations suivantes :

- ✓ Les créances de plus de douze mois ou en statut contentieux sont provisionnées à 100%.
- ✓ Les créances échues depuis plus de 6 mois sont provisionnées à 60%.

- ✓ Les créances échues depuis plus de 3 mois sont provisionnées à 30%.

#### ❖ Trésorerie et équivalents

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ». La trésorerie nette retenue pour le tableau des flux financiers inclut également les découverts bancaires et les lignes de trésorerie court terme.

#### ❖ Opérations en devises – méthodes de conversion

- **Transactions libellées en devises étrangères :**

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont enregistrés et conservés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

- **États financiers libellés en devises :**

Les actifs et les passifs des sociétés intégrées au périmètre et exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les produits et les charges de ces sociétés, sont convertis en euros en utilisant les taux moyens de la période.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

#### ❖ Résultat par action

L'information présentée est calculée selon les principes suivants :

- **résultat de base par action** : le résultat de la période (part du Groupe) est rapporté au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période après

déduction des actions propres détenues au cours de la période. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est une moyenne annuelle pondérée ajustée du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période et calculée en fonction de la date d'émission des actions au cours de l'exercice ;

- **résultat dilué par action** : le résultat de la période (part du Groupe) ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, pris en compte pour le calcul du résultat de base par action, sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives : options de souscription d'actions et actions gratuites.

#### ❖ Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'évènements passés qui génèrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et que les sorties futures de trésorerie peuvent être estimées de manière fiable.

Cette rubrique comprend les engagements dont l'échéance ou le montant est incertain découlant de litiges commerciaux, prud'homaux ou d'autres risques.

De manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

#### ❖ Emprunts et autres passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers comprennent les emprunts auprès des établissements de crédit (banques et organismes de location financement ainsi que les emprunts obligataires). Les passifs financiers sont enregistrés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Dans le cas des dettes d'exploitation, elles ont des échéances inférieures à un an à l'origine, leur valeur nominale constitue donc une bonne approximation de ces dettes.

#### ❖ Impôts différés

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date

de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés sont comptabilisés respectivement en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice, selon qu'ils se rapportent à des éléments eux-mêmes enregistrés en compte de résultat ou en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, de sorte que celle-ci sera réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si les filiales ont le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et simultanément.

#### ❖ Crédit impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche est considéré comme relevant de la norme IAS 20 Subventions publiques. La part du crédit impôt recherche, affectable aux frais de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles, est comptabilisée en diminution de cet actif.

Le produit de crédit impôt recherche relatif aux frais de recherche et éventuellement aux frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des dépenses en autres produits d'exploitation.

#### ❖ Engagements de retraite et prestations assimilées

Le Groupe est essentiellement soumis à des régimes de retraite à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies font l'objet de versements par les salariés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite. Les obligations du Groupe se limitent au paiement de ces cotisations qui sont donc enregistrées en compte de résultat dès qu'elles sont encourues.

Le groupe est également soumis à des régimes de retraite à prestations définies. Les régimes à prestations définies concernent les avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires pour lesquelles le Groupe est engagé. Ces engagements font l'objet d'un calcul de provision, effectué en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulé en contrepartie des services rendus, selon la méthode des unités de crédit projetées. Au sein

du Groupe, les régimes à prestations définies correspondent aux indemnités de départ en retraite. Les indemnités de départ en retraite sont directement liées à l'application de la convention collective.

Elles concernent les indemnités à verser en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés. Les prestations ainsi calculées sont actualisées et comptabilisées au bilan.

Les engagements en matière de départ à la retraite sont provisionnés au 31 décembre 2022 après prise en compte d'un coefficient d'actualisation de 3,72%.

Ce montant est déterminé en fonction des conditions conventionnelles de départ, l'ancienneté des salariés étant calculée à la date de leur départ éventuel à la retraite à l'âge de 67 ans. Il tient compte de la probabilité que le salarié quitte la société avant d'atteindre l'âge du départ en retraite.

L'ensemble de ces coûts, charges sociales incluses, est provisionné et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

#### ❖ Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement représentent l'ensemble des subventions accordées au groupe dans le cadre du développement de son activité.

#### ❖ Fait générateur du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé conformément aux dispositions de la norme IFRS 15.

Le chiffre d'affaires provenant de la majorité des contrats est comptabilisé comme une obligation de performance unique dont le transfert du contrôle est effectué au fur et à mesure de l'avancement des contrats.

#### • **Ventes de marchandises**

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

#### • **Prestations de services**

Pour l'ensemble des typologies de contrats (Régie, Forfait ou Unités d'œuvre), le chiffre d'affaires et la marge sont constatés en fonction de l'avancement de chacune des affaires. Pour les affaires au forfait, les prestations sont évaluées sur la base des travaux réalisés en tenant compte d'une estimation du reste à faire pour achever le contrat.

Le revenu des contrats au forfait dont l'exécution est effectuée sur plusieurs exercices est évalué à la clôture selon la méthode de l'avancement, sous déduction des éventuelles pertes à terminaison et comptabilisé en factures à établir.

Pour tous les types d'affaires, lorsque la production réalisée est supérieure à la facturation émise, la différence est enregistrée en « facture à établir » à l'actif du bilan sous la rubrique « Clients et comptes rattachés ». A l'inverse, lorsque la facturation est supérieure à la production réalisée, la différence est enregistrée en « produits constaté d'avance » au passif du bilan sous la rubrique « Fournisseurs et autres débiteurs ».

## • Commissions

Les ventes réalisées à travers un mandat de facturation donnent lieu à un chiffre d'affaires équivalent à la marge brute générée.

### ❖ Autres produits et charges opérationnels

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Les autres « produits et charges opérationnels » sont constitués des produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif que le Groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. La présentation de ces éléments est effectuée selon la recommandation 2013-03 de l'ANC

### ❖ Instruments financiers

#### Comptabilisation des dérivés non qualifiés de couverture

Les dérivés qui ne sont pas qualifiés d'opérations de couverture sont initialement et ultérieurement évalués à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières » au compte de résultat.

### ❖ Contrat d'affacturage

La cession des créances commerciales, dans le cadre du contrat d'affacturage doit être analysée par référence à la norme IAS 39 qui prescrit une analyse en substance du contrat en fonction de trois critères principaux de déconsolidation des actifs financiers, applicables notamment aux cessions de créances, à savoir :

- ✓ l'expiration ou le transfert des droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ;
- ✓ le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ;
- ✓ la perte du contrôle de l'actif.

Le Groupe ne remplit pas ces critères l'obligeant à présenter dans ces comptes la mobilisation de créances qui se traduit par :

- ✓ L'enregistrement de la créance cédée dans un compte courant, la contrepartie est en compte de dettes.

#### ❖ Actions propres

Les actions propres détenues par le groupe sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Tout impact lié aux actions propres au-delà du prix d'acquisition (frais, plus ou moins-value de cession des actions propres, effet impôt) est directement imputé en réserves consolidées.

#### ❖ Paiements en actions

Les dirigeants du groupe peuvent bénéficier d'attribution gratuite d'actions.

La norme IFRS 2 impose la comptabilisation d'une charge correspondant au coût des services reçus par l'entreprise en contrepartie des options attribuées. Le montant de cette charge est déterminé par référence à la valeur de l'option de souscription à la date d'attribution (cette charge n'est pas réévaluée au cours de la vie de l'option). La date d'attribution correspond à la date d'octroi des options.

Les attributions gratuites d'actions tiennent compte des conditions attachées à l'attribution et font l'objet d'un enregistrement linéaire entre la date d'attribution d'origine et la date d'acquisition définitive par les salariés, tout en intégrant la probabilité de présence des bénéficiaires à la date d'acquisition des droits.

Les avantages ainsi calculés sont comptabilisés en charges de personnel dans le compte de résultat en contrepartie des capitaux propres au passif des comptes consolidés.

Le Directoire rappelle qu'aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 octobre 2020, il a été décidé l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société, d'un Euro (1 €) de valeur nominale chacune, dans la limite de vingt-quatre mille (24.000) actions.

A ce titre, l'Assemblée Générale extraordinaire a délégué sa compétence au Directoire en vue i) de fixer les conditions d'attribution et de conservation desdites actions par les bénéficiaires et ii) d'augmenter le capital social à l'issue de la période d'acquisition.

Aux termes d'une décision en date du 30 octobre 2020, le Directoire a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant de vingt-quatre mille euros (24.000 €) correspondant à l'émission de vingt-quatre mille (24.000) actions ordinaires nouvelles de la Société, d'un Euro (1 €).

Parallèlement, il a décidé d'attribuer à Monsieur Julien GAVALDON la totalité des actions gratuites, selon trois (3) lots distincts d'actions, répartis comme suit :

- Lot n°1 : attribution de huit mille (8.000) actions définitivement acquises au terme d'une durée de 18 mois ;
- Lot n°2 : attribution de huit mille (8.000) actions définitivement acquises au terme d'une durée de 30 mois ;
- Lot n°3 : attribution de huit mille (8.000) actions définitivement acquises au terme d'une durée de 42 mois.

L'attribution du lot n°1 est devenue définitive le 30 avril 2022. Et il a été procédé à la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée par le Directoire du 30 octobre 2020 sur délégation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 26 octobre 2020, d'un montant définitif de 8.000 €uros correspondant aux 8.000 actions attribuées à titre gratuit.

La valeur de l'action retenue pour cette opération est de 577€.

Enfin il est rappelé, en tant que de besoin, que Monsieur Julien GAVALDON devra conserver ces 8.000 actions nouvelles pendant une période de 1 (un) an, soit jusqu'au 30 avril 2023, sans pouvoir les céder

### 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

#### Présentation de la maison mère

(groupe) Astek est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Son capital social est de 435.512 €, composé de 435.512 actions à 1€ de nominal.

#### Identité des sociétés du groupe et détention

Unité	Clôture 2022.12			Clôture 2021.12				
	Méthode d'intégration	Taux d'intégration	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode d'intégration	Taux d'intégration	Taux de contrôle	Taux d'intérêt
AINT Astek International	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ALLI Astek Projets et Offres	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
AS Astek SA	Globale	100,00 %	99,92 %	99,92 %	Globale	100,00 %	99,92 %	99,92 %
ASAUDI ASTEK SAUDI ARABIA	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ASAUSTRALIA Astek Technology Australia	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ASBELGIQUE Astek Belgique	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ASCONMORRE Astek Conmorre	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %
ASDEV Astek Development	Globale	100,00 %	95,00 %	95,00 %	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %
ASHK ASTEK HONG KONG	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ASMADA ASTEK MADAGASCAR	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ASMALAYSIA Astek Malaysia	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ASMAURICIUS Astek Mauricius	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ASMIDDLEEAST Astek Middle East IT	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ASMOROCCO Astek Morocco	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %
ASPOLSKA Astek Polska	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ASPORTUGAL Astek Portugal	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %
ASSHANGAI Astek Shanghai	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ASSINGAPORE Astek Singapore Innovation	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ASUK Astek Services LTD	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ASVIETNAM Astek Vietnam Innovation Tech	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %
AXIBLE AXIBLE TECHNOLOGIES	Globale	100,00 %	99,99 %	99,99 %	Globale	100,00 %	99,99 %	99,99 %
BYTEK BYTEK	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CATE CATEP	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CORESOURCES ASTEK FINANCE	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
DIT DREAM IT	Globale	100,00 %	51,00 %	51,00 %	Globale	100,00 %	51,00 %	51,00 %
EMIAIX EMISYS AIX EN PROVENCE	Globale	100,00 %	100,00 %	60,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	60,00 %
EMIGRENO EMISYS GRENOBLE	Globale	100,00 %	100,00 %	60,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	60,00 %
EMIHOLD EMISYS HOLDING	Globale	100,00 %	60,00 %	60,00 %	Globale	100,00 %	60,00 %	60,00 %
EMILILLE EMISYS LILLE	Globale	100,00 %	100,00 %	60,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	60,00 %
EMILYON EMISYS LYON	Globale	100,00 %	100,00 %	60,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	60,00 %
EMITOUL EMISYS TOULOUSE	Globale	100,00 %	100,00 %	60,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	60,00 %
GPAS Groupe Astek	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
IFM INTITEK FOR MANUFACTURING	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
IMTBELGIQUE IMMUNE IT BELGIE	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
IMTPAYSBAS IMMUNE IT PAYS BAS	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
INC INEAT CANADA	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
INCHI Astek Interactive Shanghai	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
INCK ASTEK TECHNOLOGY	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
INCKA INCKA	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
INHK ASTEK INTERACTIVE LTD (HKG)	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
INITMS INEAT ITMS	0	0,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
INLILLE INEAT (LILLE)	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
INLYON INEAT LYON	0	0,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
INPARIS INEAT PARIS	0	0,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
INSOL INEAT SOLUTION	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
INTIAMERICA INTITEK AMERICA	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
INTIIBERICA INTITEK IBERICA	Globale	100,00 %	94,93 %	94,93 %	Globale	100,00 %	94,93 %	94,93 %
INTIPOLSKA INTITEK POLSKA	0	0,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
IPOK IPOK	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %
ITMCONSU IT&M CONSULT	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %
ITMHOLD IT&M HOLDING	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %
ITMINNO IT&M Innovations	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %
ITMREGI IT&M REGIONS	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %
ITMSOLU IT&M Solutions	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %
ITMSTAT IT&M Stats	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %
MRK MERITEK	0	0,00 %	100,00 %	60,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	60,00 %
PROSOFTLAB PROSOFTLAB	0	0,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SEMA SEMANTYS	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SERTI SERTI	Globale	100,00 %	100,00 %	60,00 %	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %
TEKTEAM Tekteam	Globale	100,00 %	90,00 %	90,00 %	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %
VIACONSULT Astek Canada	Globale	100,00 %	60,00 %	60,00 %	Globale	100,00 %	60,00 %	60,00 %

Nomenclature des méthodes de consolidation : « NI » signifie Non Intégré, « IG » signifie Intégration Globale, « MEE » signifie Mise en équivalence et « FME » signifie Fausse Mise en Equivalence.

## 4. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

### 4.1 Ecarts d'acquisition

En milliers d'euros	2019.12	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Autres variations de périmètre	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Autres	2020.12
Ecart d'acquisition	124 458	23 057	-	4 652	-	95	1 111	153 184
Amt/Pertes val. écart d'acquisition	5 756	-	-	-	-	-	-	5 756
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>118 702</b>	<b>23 057</b>		<b>4 652</b>		<b>95</b>	<b>1 111</b>	<b>167 428</b>

Autres (1 111 k€) : Fonds commercial des entités ITM

GOODWILL En milliers d'euros	2022.12			2021.12
	Brut	Provision	Net	Net
UGT Groupe Astek	-	-	-	61 195
UGT Ineat	8 282	-	8 282	10 052
UGT IT&M	15 762	-	15 762	-
UGT Emisys	7 413	-	7 413	2 761
UGT Astek SA	9 710	-	9 710	9 710
UGT Astek Technology	73 604	1 643	71 961	8 996
UGT Astek Projets & Offres	4 067	4 067	-	-
UGT Semantys	1 260	-	1 260	1 260
UGT Astek Serivcios	46	46	-	-
UGT Astek Mauricius	72	-	72	72
UGT Astek Polska	5 485	-	5 485	5 485
UGT Astek Canada	7 263	-	7 263	6 035
UGT Immune IT	13 138	-	13 138	13 138
UGT Conmore	7 178	-	7 178	-
<b>TOTAL I</b>	<b>153 280</b>	<b>5 756</b>	<b>147 524</b>	<b>118 704</b>
Ecart de conversion	-	95	95	-
<b>TOTAL II</b>	<b>153 185</b>	<b>5 756</b>	<b>147 429</b>	<b>118 704</b>

Il est précisé que :

- ✓ les goodwill de sociétés acquises au cours de l'exercice sont comptabilisés en normes IFRS avec en particulier la comptabilisation à la juste valeur selon la norme IFRS 3 de tous les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des sociétés entrant dans le périmètre.
- ✓ les goodwill concernant la société ASTEK généré avant le 31/12/05 a été évalué sur la base des capitaux propres consolidés de ce sous-groupe à cette date. C'est cette même valeur qui a été retenue comme valeur d'apport lors de la création de (groupe) ASTEK.
- ✓ Le goodwill concernant Astek Industrie (ex Incka et Axlog) est valorisé selon un prix de vente dans le cadre d'une cession non aboutie auprès d'une autre filiale. L'application de cette approche avait entraîné un complément de provisions de 1 438k€.

Les écarts d'acquisition sont regroupés par Unités Génératrices de Trésorerie qui sont le niveau auquel sont effectués les tests de dépréciation.

Les goodwill ont fait l'objet de tests de dépréciation reposant sur une combinaison des méthodes suivantes :

- Evaluation par les cash-flows actualisés des sociétés, les principaux paramètres étant :  
Prévision sur 5 ans puis projection à l'infini  
Taux d'actualisation avant impôt médian à 10%  
Taux de croissance avant impôt à l'infini médian à 2%
- Accompagnés d'une vérification de la cohérence :  
Du poids relatif de la valeur terminale  
Calcul de sensibilité effectué
- Multiples de sociétés comparables

La mise en œuvre de ce test n'a abouti à aucune dépréciation des UGT sur l'exercice 2022.

#### 4.2 Droit d'utilisation IFRS 16 et dettes de location

Au 31 décembre 2022, à la date de transition et au cours de l'exercice, les principales incidences liées à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » sont les suivantes :

En milliers d'euros	2021.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	2022.12
Droit d'utilisation		3 662	-400		-100	3 329	17 616	25 793
Droit au bail	20 861				41	-1 906	-17 616	1 343
Avances et acomptes s/immo. corp.								
Immobilisations corporelles	20 861	3 662	-400		-69	1 423		27 137
Amt/Dép. droit d'utilisation				-3 733	3	-2 731	-7 763	-10 385
Amt/Dép. droit au bail	-10 464		47	-242	-30	1 712	7 763	-1 197
Amt/dép. immobilisations corporelles	-10 464		47	-3 974	-27	-1 319		-11 582
<b>Total valeur nette</b>	<b>10 397</b>	<b>3 662</b>	<b>-353</b>	<b>-3 974</b>	<b>-85</b>	<b>404</b>		<b>15 554</b>

En milliers d'euros	2021.12	Nouveaux emprunts	Rembours. d'emprunts	Entrée de périmètre	Ecart de conversion	Reclassement	Changement de méthode	2022.12
Dettes de loyers IFRS 16 - non courant	-	6 248				7 071		13 319
Autres emprunts	7 071					- 7 071		0
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>7 071</b>	<b>6 248</b>	<b>0</b>			<b>0</b>		<b>13 319</b>
Dettes de loyers IFRS 16 - courant	-		- 1 219			4 489		3 270
autres emprunts - courant	4 489					- 4 489		175
intérêts courus sur emprunts - courant - Location	-	162						162
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>4 489</b>	<b>162</b>	<b>-1 219</b>			<b>0</b>		<b>3 608</b>
								0
<b>Dettes Financières</b>	<b>11 560</b>	<b>6 411</b>	<b>-1 219</b>			<b>0</b>		<b>16 927</b>

En 2022 (groupe) ASTEK utilise désormais une solution à la gestion opérationnelle et comptable pour l'ensemble des locations immobilières et mobilières permettant le traitement de l'IFRS 16.

Ce nouveau suivi a induit un reclassement du « Droit au bail » d'immobilisations incorporels à « Droits au bail » en immobilisations corporelles.

**Tableau des flux de trésorerie consolidés** : L'application d'IFRS 16 n'a pas d'impact sur le total des flux de trésorerie consolidés mais conduit à améliorer la marge brute d'autofinancement et in fine des flux générés par l'activité au détriment des flux liés aux opérations de financement. En 2022, la ligne « flux net de trésorerie liés aux opérations de financement » intègre les décaissements relatifs aux contrats de location pour un montant de 4,96 M€ (soit 4,01 M€ au titre du remboursement du principal de la dette de location et 0,95 M€ au titre des intérêts financiers versés).

**Compte de résultat consolidé** : L'application d'IFRS 16 a un impact faible sur le compte de résultat consolidé. Sur l'exercice 2022, le résultat net est impacté à hauteur de -0,1 M€ (avec un impact de +0,8 M€ sur le résultat opérationnel, de -0,9 M€ sur le résultat financier).

### 4.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2021.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incidences des changements de méthodes	2022.12
Frais de développement	241								240
Concessions, brevets & droits similaires	12								12
Logiciels	1 531	107	147		4	0	74		1 569
Droit au bail	20 861				41	1 906	17 616		1 343
Marque	2 500								2 500
Clientèle	2 500								2 500
Autres immobilisations incorporelles	697	2	3		6	0	3		687
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>32 541</b>	<b>109</b>	<b>150</b>		<b>51</b>	<b>1 906</b>	<b>17 693</b>		<b>2 841</b>
Amt/Dép. frais développ.	240								240
Amt/Dép. conc, brevets & ds similaires	10			0					11
Amt/Dép. logiciels	1 463		147	135	4	0	68		1 523
Amt/Dép. droit au bail	10 464		47	242	30	1 712	7 763		1 197
Amt/Dép. autres immos incorp.	578		3	14	6		1		582
<b>Amt/Dép. immobilisations incorporelles</b>	<b>12 755</b>		<b>157</b>	<b>392</b>	<b>40</b>	<b>1 712</b>	<b>7 832</b>		<b>2 562</b>
<b>Total valeur nette</b>	<b>10 586</b>	<b>109</b>	<b>47</b>	<b>392</b>	<b>10</b>	<b>917</b>	<b>10 960</b>		<b>298</b>

#### 4.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2021.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	2022.12
Installations tech, matériel & outillage	3 159	863	-54		-15	129	-25	4 058
Matériel de bureau	1 513	262	-3		-3	88	-64	1 793
Matériel de transport	74	6	-17		-1	18		70
Matériel informatique	2 162	352			13	-4	18	2 541
Droit d'utilisation		3 662	-400		-100	3 329	17 616	25 793
Immobilisations corporelles en cours	15	2						17
Autres immobilisations corporelles	484	178	-254		-1			416
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>7 417</b>	<b>5 325</b>	<b>-720</b>		<b>-107</b>	<b>3 680</b>	<b>17 845</b>	<b>34 696</b>
Amt/Dép. Matériel de bureau	-1 121			-182	-1	-3	23	-1 285
Amt/Dép. Matériel transport	-66		17	-2	1	-18		-88
Amt/Dép. Matériel informatique	-1 783			-310	-14	-51	26	-2 132
Amt/Dép. droit d'utilisation				-3 733	3	-2 731	-7 763	-10 385
Amt/Dép. install tech, matériel & outill.	-1 704		26	-569	2	-87	18	-2 314
Amt/Dép. autres immobilisations corp	-352		254	-145	1			-242
<b>Amt/Dép. Immobilisations corporelles</b>	<b>-5 018</b>		<b>280</b>	<b>-4 941</b>	<b>-8</b>	<b>-2 680</b>	<b>7 807</b>	<b>-16 437</b>
<b>Total valeur nette</b>	<b>2 399</b>	<b>5 325</b>	<b>-431</b>	<b>-4 941</b>	<b>-115</b>	<b>689</b>	<b>9 849</b>	<b>18 270</b>

#### 4.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent essentiellement aux dépôts versés dans le cadre des contrats de location immobilière.

En milliers d'euros	2021.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incidences des changements de méthodes	2022.12
Titres de participation	421		-717				-100		-253
Autres créances rattachées à des participations - non courant	580						-580		
Créances rattachées à des participations - courant	4								4
Titres immobilisés (AFS - non courant)	5								5
Titres immobilisés (AFS - courant)	12								12
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	2 020	320	55		-6		56		2 421
Prêts, cautionnements & aut. créances - courants	699	2	-639		2		-56		9
<b>Immobilisations financières</b>	<b>3 731</b>	<b>322</b>	<b>-1 410</b>		<b>-4</b>		<b>450</b>		<b>2 894</b>
Dépréciations des titres	-253			55					-198
Dép. des titres immobilisés - courant	4								4
Dép. immobilisations financières	151			55					301
<b>Total valeur nette</b>	<b>3 485</b>	<b>322</b>	<b>-1 410</b>	<b>55</b>	<b>-4</b>	<b>754</b>	<b>-680</b>		<b>2 602</b>

Les titres non consolidés s'analyse comme suit : Astek Madrid (55 K€), Astek Mexique (3 K€), BAG SAS (5 K€) Astek Vietnam (135 K€); et les titres de la filiale en cours de Liquidation Axones Tunisie (52K€).

Ces titres sont dépréciés à 100% (à l'exception d'Axones Tunisie).

## 4.6 Créances

L'analyse des créances se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2022.12</b>	<b>2021.12</b>
Clients et comptes rattachés	106 226	80 104
Factures à établir	21 412	12 122
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	1 239	1 954
<b>Total Clients et comptes rattachés</b>	<b>128 876</b>	<b>94 181</b>
Créances sur personnel & org. sociaux	1 310	6 909
Créances fiscales - hors IS - courant	7 856	2 950
Comptes courants Groupe actif - courant	3 061	3 051
Autres créances - courant	3 161	2 888
<b>Total Autres créances</b>	<b>15 388</b>	<b>15 798</b>
Dép. Clients et comptes rattachés	-1 408	-1 425
Dép. comptes courants	-3 049	-3 293
<b>Total Clients et comptes rattachés</b>	<b>-4 457</b>	<b>-4 719</b>
<b>Total Clients et autres débiteurs</b>	<b>139 807</b>	<b>105 261</b>
Etat, Impôt sur les bénéfices - créances - courant	19 881	15 849
<b>Créances d'impôts</b>	<b>19 881</b>	<b>15 849</b>
Autres actifs courants	8 086	6 361
<b>Autres actifs courants</b>	<b>8 086</b>	<b>6 361</b>

Les créances clients « France » ont été cédées à des tiers, dans le cadre de conventions de cession de créances, conclues avec un organisme d'affacturage.

Au 31 décembre 2022, le solde des créances cédées et non réglées s'élève à 19 839K€ (cf. §2.5 – Contrat d'affacturage).

Les normes groupe imposent la dépréciation des créances en risque de recouvrement. Il n'existe donc pas de créance échue significative et non dépréciée au 31 décembre 2022.

Hormis les créances d'impôts, il s'agit de créances court terme à moins d'un an. La ventilation des créances d'impôts par échéance est la suivante :

	<b>2022.12</b>	<b>Moins de 1 an</b>	<b>2 ans</b>	<b>3 ans</b>	<b>4 ans</b>	<b>5 ans</b>
Etat, Impôt sur les bénéfices - créances - courant	19 881	3 847	4 686	4 641	6 707	

#### 4.7 Emprunts et dettes financières et ventilation par échéance

En milliers d'euros					
	2022.12	2021.12	Moins de 1 an	1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	161 750	130 000			161 750
Dettes de loyers IFRS 16 - non courant	13 319	7 071		13 319	
Autres emprunts	1 166	1 021		1 166	
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>176 235</b>	<b>138 092</b>	<b>0</b>	<b>14 485</b>	<b>161 750</b>
Emprunts auprès des établissements financiers	9 994	11 114		9 994	
Dettes de loyers IFRS 16 - courant	3 270	4 196	3 270		
Dettes Factor	10 364	2 713	10 364		
Intérêts courus sur emprunts	162	0		162	
Concours bancaires	374	358		374	
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>24 164</b>	<b>18 381</b>	<b>14 170</b>	<b>9 994</b>	<b>0</b>
<b>Dettes Financières</b>	<b>200 399</b>	<b>156 473</b>	<b>14 170</b>	<b>24 479</b>	<b>161 750</b>

L'emprunt obligataire souscrit à l'été 2021 avec H.I.G Whitehorse et AXA IM Alts à hauteur de 200 millions d'euros a permis au Groupe Astek de poursuivre son développement par croissance externe avec deux tirages à hauteur de 10,1 millions d'euros pour l'acquisition de CONMORE et à hauteur de 21,7 millions d'euros pour l'acquisition du Groupe IT&M.

#### 4.8 Autres dettes

En milliers d'euros	2022.12	2021.12
Dettes fournisseurs	23 022	17 413
Factures non parvenues	4 015	3 564
<b>Total dettes et comptes rattachés</b>	<b>27 036</b>	<b>20 977</b>
Dettes sociales - courant	35 062	35 764
Dettes provisionnées Participation des salariés	1 241	1 629
Dettes fiscales (hors IS) - courant	28 572	19 543
Dividendes à payer	93	93
Autres dettes - courant	1 410	1 871
<b>Total autres dettes</b>	<b>66 377</b>	<b>58 899</b>
<b>Total Fournisseurs et autres débiteurs</b>	<b>93 413</b>	<b>79 876</b>
Etat, Impôt sur les bénéfices - dettes - courant	1 266	1 383
<b>Dettes d'impôts</b>	<b>1 266</b>	<b>1 383</b>
Clients avances et acomptes reçus	9	121
Clients - Avoirs et RRR	166	272
Autres passifs courants	8 382	4 493
<b>Total des autres passifs courants</b>	<b>8 556</b>	<b>4 887</b>

Il s'agit de dettes court terme dont l'échéance est à moins d'un an.

## 4.9 Provision pour risques et charges

	2021.12	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Variations des cours de changes	Variations de périmètre	Reclassements	Effet de l'actualisation	Incidences des changements de méthodes	2022.12
Provisions pour litiges - non courant	7 659	958	1 446		0,2	11				7 160
Provisions pour litiges - courant										
<b>Total Provisions pour risques</b>	<b>7 659</b>	<b>958</b>	<b>1 446</b>		<b>0,2</b>	<b>11</b>				<b>7 160</b>
Provisions pour pensions et retraites - non courant	3 446	409	762		4	9				2 811
Autres provisions pour charges - courant		3					471			3
<b>Total Provisions pour charges</b>	<b>3 446</b>	<b>411</b>	<b>762</b>		<b>4</b>	<b>9</b>	<b>471</b>			<b>2 811</b>

Les provisions pour litiges s'analysent comme suit :

- ✓ Litiges prud'hommaux : 5 760 K€
- ✓ Autres : 1 400 K€

## 4.10 Impôts différés

En milliers d'euros	2021.12	Incidence résultat	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Autres	2022.12
Deferred tax receivable	2 372	-94	-3		7	2 282
Deferred tax payable	108	54		15	242	419
<b>Solde net d'impôt différé</b>	<b>2 264</b>	<b>-148</b>	<b>-3</b>	<b>-15</b>	<b>-235</b>	<b>1 863</b>
<b>Ventilation de l'impôt différé par nature</b>						
Package Data	337	78	-3			412
Deferred Tax / Temporary Differences	395	-108		-13	-422	-148
ID / IFRS 16	177	22			190	389
ID / sur Frais d'acquisition des titres INTITEK	493					493
Deferred tax / Regulated provisions cancellation	-13	1		-1		-13
Deferred tax / Start up cancellation				1		1
Deferred tax / Unrealized foreign currency losses adjustments	6					6
Deferred tax / Retirement allowances	786	-125				655
Deferred tax / Finance lease restatements	84	-5		-2		79
Deferred tax / change in fair value of financial instruments (IAS39)		-11				-11
<b>Solde net d'impôt différé par nature</b>	<b>2 264</b>	<b>-148</b>	<b>-3</b>	<b>-15</b>	<b>-425</b>	<b>1 863</b>

## 5. DETAIL DES COMPTES DU RESULTAT

### 5.1 Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent de la manière suivante :

En milliers d'euros	2022.12	2021.12
Rémunérations du personnel	-188 400	-144 677
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-60 920	-46 302
Autres charges de personnel (dont intéressemen	-5 638	-3 738
Participation des salariés	-1 238	-1 621
Dot./Prov. engagements de retraite	-409	-1 029
Rep./Prov. engagements de retraite	762	545
<b>TOTAL des charges de Personnel</b>	<b>-255 843</b>	<b>-196 824</b>

### 5.2 Les charges externes

L'analyse des charges par nature est la suivante :

En milliers d'euros	2022.12	2021.12
Achats consommés	-6 500	-1 040
Sous-traitance générale	-148 967	-105 639
Locations et charges locatives (*)	-3 379	-3 560
Personnel mis à disposition	-2 919	-2 464
Déplacements, missions	-7 804	-3 754
Publicités	-1 482	-867
Frais postaux	-1 284	-1 285
Entretiens et réparations	-936	-942
Primes d'assurance	-887	-482
Services bancaires	-469	-287
Autres charges externes	-2 114	-3 597
<b>TOTAL des charges externes</b>	<b>-176 741</b>	<b>-123 916</b>

(\*) En 2022 comme en 2021, uniquement des charges locatives, des contrats d'une durée inférieure à 12 mois et des prestations de service conformément à l'application d'IFRS 16.

### 5.3 Les autres produits et charges d'exploitations

En milliers d'euros	2022.12	2021.12
Crédit d'impôt recherche / Mécénat	8 024	4 311
Subventions d'exploitation	127	646
Conseil de surveillance	-478	-548
Autres charges	-1 313	-1 596
Rep./dép. des créances (actif circulant)	646	535
Rep./provisions d'exploitation	966	450
<b>TOTAL des autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>7 973</b>	<b>3 797</b>

### 5.4 Les autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les opérations inhabituelles et de montants significatifs pouvant nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle du Groupe.

En milliers d'euros	2022.12	2021.12
Honoraires liés à l'acquisition de nouvelles sociétés	-610	-354
Honoraires liés au financement de la dette		-2 720
Autres produits et charges opérationnels	283	-608
<b>TOTAL des autres produits et charges opérationnels</b>	<b>-327</b>	<b>-3 682</b>

### 5.5 Résultat financier

En milliers d'euros	2022.12	2021.12
Coût de l'endettement financier	-12 508	-9 391
Gains de change sur autres dettes et créances - Réalisés	664	828
Pertes de change sur autres dettes et créances - Réalisées	-353	-272
Autres produits et charges financières	-1 164	57
<b>Résultat Financier</b>	<b>-13 361</b>	<b>-8 778</b>

## 5.6 Impôts

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2022.12	2021.12
Résultat net	20 208	15 245
Charges d'impôts	-7 411	-4 589
RESULTAT AVANT IMPOT	27 619	19 834
<b>Charges d'Impôt théorique</b>	<b>-6 905</b>	<b>-5 256</b>
Charge d'impôt consolidée	-7 411	-4 589
CVAE	1 635	1 288
Crédit d'impôt : CIR & CICE	-2 006	-1 230
Redressement fiscaux	0	-302
Filiales étrangères	482	708
Déficits nets utilisés sur les filiales	-220	
Autres	615	-1 131
<b>TOTAL</b>	<b>-6 905</b>	<b>-5 256</b>

## 6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

---

### 6.1 Gestion des risques financiers

---

- **Risque de change**

Le Groupe estime ne pas être confronté au risque de change de manière significative.

- **Risque de taux**

Le Groupe a signé le 1 juillet 2022 une nouvelle couverture de taux afin de couvrir le risque de hausse des taux d'intérêts de l'Euribor 3 mois dans le cadre de son financement de l'emprunt obligataire avec H.I.G Whitehorse et AXA IM Alts.

L'instrument financier dérivé est un contrat de CAP dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Un CAP de strike 1,1 % contre Euribor 3M (échéance 31 décembre 2023) pour un montant de 200 millions d'euros.

Le coût de l'instrument financier égal une prime trimestrielle de 556 k€, soit 1,1 m€ en résultat financier au 31 décembre 2022.

- **Risque de liquidité**

Le Groupe estime ne pas être exposé à un risque de liquidité de manière significative.

- **Risque actions**

Compte tenu de la nature de ses placements (Sicav monétaires), la société n'est pas confrontée aux risques actions.

### 6.2 Transactions avec les parties liées

---

L'objet de la présente note est de mettre en évidence les relations entre le groupe et les actionnaires (ou représentants). Il n'existe, en effet, pas de société sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint qui pourraient être concernées par la norme IAS 24.

Il n'y aucune partie liée identifiée.

### 6.3 Engagements hors bilan

---

Les principaux engagements hors bilan du Groupe sont les suivants :

- Des garanties maison-mère à première demande d'un montant global de 3,1m EUR ont été émises suite à la mise en place d'un découvert bancaire et d'un contrat d'affacturage en Pologne.
- Une garantie maison-mère à première demande d'un montant global de 3m CAD a été émise suite à la mise en place d'un découvert bancaire au Canada.
- Des garanties maison-mère à première demande d'un montant global de 2m SAR ont été émises suite à la mise en place d'un découvert bancaire en Arabie Saoudite.
- En garantie des obligations de la Société au titre des engagements pris dans le cadre du financement des opérations de croissance externe de 200 millions d'euros, la Société a signé un contrat de nantissement des titres de la Société (groupe) Astek au profit de H.I.G Whitehorse et AXA IM Alts.

La Société a également accordé à la société H.I.G Whitehorse et AXA IM Alts les sûretés suivantes :

- un contrat-cadre de nantissemments de premier rang de comptes-titres financiers portant sur les titres des filiales directes détenus par la Société ;
- un contrat de nantissement de comptes bancaires de la Société ;
- un contrat de nantissement de prêt intra-groupe ;
- un contrat de nantissement de fonds de commerce de la Société ;
- un contrat de subordination.

Et la société (groupe) Astek s'est engagée à respecter les covenants financiers suivants (sur la base des comptes consolidés) :

- Ratio de levier : Dettes financières nettes consolidées / EBITDA Consolidé

Au 31 décembre 2022, le Groupe respecte ces ratios.

#### 6.4 Effectif fin d'année

	2022.12	2021.12
Cadre	4 825	4 184
Apprentis	22	22
Employés	33	53
Stagiaires	42	17
Dirigeants	2	2
	<b>4 924</b>	<b>4 278</b>
Sous-traitants	1 757	1 416
<b>Effectifs</b>	<b>6 681</b>	<b>5 694</b>

#### 6.5 Evènements post clôture

- ❖ Fusion des sociétés Emisys Aix-en-Provence, Emisys SAS (Grenoble), Emisys Lille, Emisys Lyon, Emisys Toulouse

Aux termes d'un projet de TUP (transmission universelle du patrimoine) en date du 28 novembre 2022, par décision d'associé unique le 28 novembre 2022, les sociétés EMISYS AIX-EN-PROVENCE, EMISYS SAS (GRENOBLE), EMISYS LILLE, EMISYS LYON, EMISYS TOULOUSE ont fusionné avec la Société Emisys Holding, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il est rappelé qu'au moment de la fusion, les cinq sociétés étaient détenues à 100% par la société EMISYS HOLDING,.

- ❖ Absorption de la société ITM Régions par la société Astek Technology

Aux termes d'un projet de TUP (transmission universelle du patrimoine) en date du 30 décembre 2022, par décision d'associé unique le 28 novembre 2022, la société ITM REGIONS a fusionné avec la Société ASTEK TECHNOLOGY, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2023. Il est rappelé qu'au moment de la fusion la société était détenue à 100% par la société ASTEK TECHNOLOGY.

# A d n P a r i s

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris

109, rue de Courcelles - 75017 PARIS

4, rue du Bulloz - PAE Les Glaisins - 74940 ANNECY LE VIEUX

## (g r o u p e) a s t e k

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 435.512 Euros

Siège social : Les Patios - Bâtiment D - 77 - 81 ter, rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE

489 800 805 RCS NANTERRE

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

(exercice clos le 31 décembre 2022)

# (g r o u p e) a s t e k

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 422.349 Euros

Siège social : Les Patios - Bâtiment D - 77 - 81 ter, rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE

489 800 805 RCS NANTERRE

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'assemblée générale de la société groupe (astek).

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société (groupe) astek relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

➤ **Ecart d'acquisition** : le paragraphe « *Regroupement d'entreprise et écart d'acquisition* » de la note 2.5 « *Méthodes et règles d'évaluation* » et la note 4.1 « *Ecart d'acquisition* » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des écarts d'acquisition. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes et des informations fournies en annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,

ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances

susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 29 mai 2023.

**Pour Adn Paris,**  
Société de Commissaires aux Comptes :



**Philippe SIXDENIER,**  
Mandataire social



**(GROUPE) ASTEK**

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL  
DES COMPTES CONSOLIDES**

**(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022)**

(groupe) astek

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Au capital de 435.512 €uros

Siège social : 77/81 Ter rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

489 800 805 RCS NANTERRE

# SOMMAIRE

<b>1. ETATS FINANCIERS .....</b>	<b>- 5 -</b>
1.1 Etat de situation financière - Bilan Consolidé	- 5 -
1.2 Compte de résultat consolidé	- 6 -
1.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé	- 7 -
1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés	- 8 -
<b>2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITE DE CONSOLIDATION, METHODE ET REGLES D'ÉVALUATION .....</b>	<b>- 9 -</b>
2.1 Faits marquants de l'exercice	- 9 -
❖ Acquisition de l'entité CONMORRE en Suède .....	- 9 -
❖ Acquisition du Groupe IT&M.....	- 9 -
❖ Acquisition et absorption de l'entité SERTI .....	- 10 -
❖ Restructuration du sous-groupe INEAT .....	- 10 -
2.2 La société	- 10 -
2.3 Référentiel comptable	- 11 -
❖ Le Référentiel.....	- 11 -
❖ Nouvelles normes et interprétations IFRS .....	- 12 -
2.4 Modalités de consolidation	- 12 -
❖ Filiales.....	- 12 -
❖ Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées .....	- 13 -
2.5 Méthodes et règles d'évaluation	- 13 -
❖ Utilisation d'estimations et exercice du jugement .....	- 13 -
❖ Regroupement d'entreprise et écart d'acquisition.....	- 14 -
❖ Autres immobilisations incorporelles .....	- 15 -
❖ Immobilisations corporelles.....	- 16 -
❖ Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles.....	- 16 -
❖ Actifs financiers .....	- 17 -
❖ Créances clients et autres créances courantes.....	- 17 -
❖ Trésorerie et équivalents .....	- 18 -
❖ Opérations en devises – méthodes de conversion.....	- 18 -

❖	Résultat par action.....	- 18 -
❖	Provisions pour risques et charges et passifs éventuels.....	- 19 -
❖	Emprunts et autres passifs financiers.....	- 19 -
❖	Impôts différés.....	- 19 -
❖	Crédit impôt recherche.....	- 20 -
❖	Engagements de retraite et prestations assimilées.....	- 20 -
❖	Subventions d'investissements.....	- 21 -
❖	Fait générateur du chiffre d'affaires.....	- 21 -
❖	Autres produits et charges opérationnels.....	- 22 -
❖	Instruments financiers.....	- 22 -
❖	Contrat d'affacturage.....	- 22 -
❖	Actions propres.....	- 23 -
❖	Paiements en actions.....	- 23 -
<b>3.</b>	<b>PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....</b>	<b>- 25 -</b>
❖	Présentation de la maison mère.....	- 25 -
❖	Identité des sociétés du groupe et détention.....	- 25 -
<b>4.</b>	<b>DETAIL DES COMPTES DU BILAN.....</b>	<b>- 26 -</b>
4.1	Ecart d'acquisition.....	- 26 -
4.2	Droit d'utilisation IFRS 16 et dettes de location.....	- 27 -
4.3	Immobilisations incorporelles.....	- 28 -
4.4	Immobilisations corporelles.....	- 29 -
4.5	Immobilisations financières.....	- 29 -
4.6	Créances.....	- 30 -
4.7	Emprunts et dettes financières et ventilation par échéance.....	- 31 -
4.8	Autres dettes.....	- 31 -
4.9	Provision pour risques et charges.....	- 32 -
4.10	Impôts différés.....	- 32 -
<b>5.</b>	<b>DETAIL DES COMPTES DU RESULTAT.....</b>	<b>- 33 -</b>
5.1	Charges de personnel.....	- 33 -
5.2	Les charges externes.....	- 33 -
5.3	Les autres produits et charges d'exploitations.....	- 34 -
5.4	Les autres produits et charges opérationnels.....	- 34 -
5.5	Résultat financier.....	- 34 -

5.6	Impôts	- 35 -
<b>6.</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS ANNEXES .....</b>	<b>- 36 -</b>
6.1	Gestion des risques financiers	- 36 -
6.2	Transactions avec les parties liées	- 36 -
6.3	Engagements hors bilan	- 37 -
6.4	Effectif fin d'année	- 38 -
6.5	Evènements post clôture	- 38 -
❖	Fusion des sociétés Emisys Aix-en-Provence, Emisys SAS (Grenoble), Emisys Lille, Emisys Lyon, Emisys Toulouse.....	- 38 -
❖	Absorption de la société ITM Régions par la société Astek Technology .....	- 38 -

## 1. ETATS FINANCIERS

### 1.1 Etat de situation financière - Bilan Consolidé

<b>ACTIF</b>	<b>2022.12</b>	<b>2021.12</b>
<i>En milliers d'euros</i>		
Ecarts d'acquisition	147 428	118 702
Droit d'utilisation - IFRS 16	15 554	10 397
Immobilisations incorporelles	298	189
Immobilisations corporelles	2 715	2 390
Autres actifs financiers	2 494	2 786
Impôts différés	2 282	2 372
Autres actifs long terme	364	0
<b>Total Actifs non-courants</b>	<b>171 135</b>	<b>136 835</b>
Stocks et en-cours	527	375
Clients et autres débiteurs	139 807	105 261
Créances d'impôt	19 881	15 849
Autres actifs courants	8 086	6 361
VMP et autres placements	-139	1 380
Disponibilités	34 771	19 963
<b>Total des Actifs courants</b>	<b>202 933</b>	<b>149 189</b>
<b>Total Actif</b>	<b>374 067</b>	<b>286 025</b>
<b>PASSIF</b>	<b>2022.12</b>	<b>2021.12</b>
<i>En milliers d'euros</i>		
Capital	436	422
Primes liées au capital	22 183	14 600
Actions propres	0	0
Autres réserves	-1 132	-885
Résultats accumulés	26 730	10 199
<b>Total Capitaux propres, part du groupe</b>	<b>48 217</b>	<b>24 337</b>
Intérêts minoritaires	4 983	2 499
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>53 201</b>	<b>26 835</b>
Emprunts et dettes financières	162 916	131 631
Dettes de loyers IFRS 16 - non courant	13 319	6 461
Engagements envers le personnel	2 611	3 448
Autres provisions	7 160	7 659
Impôts différés	419	108
Autres passifs long terme	7 038	5 356
<b>Total passifs non courants</b>	<b>193 463</b>	<b>154 662</b>
Emprunts et concours bancaires	20 894	14 185
Dettes de loyers IFRS 16 - courant	3 270	4 196
Fournisseurs et autres créditeurs	93 413	79 876
Dettes d'impôt	1 266	1 383
Autres passifs courants	8 557	4 887
<b>Total passifs courants</b>	<b>127 401</b>	<b>104 527</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>320 866</b>	<b>259 190</b>
<b>Total Passif</b>	<b>374 067</b>	<b>286 025</b>

## 1.2 Compte de résultat consolidé

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>			
<i>En milliers d'euros</i>	Note	2022.12	2021.12
Chiffre d'affaires		477 629	360 149
Autres produits de l'activité		421	597
Achats consommés	5.2	-6 500	-1 040
Charges externes	5.2	-170 300	-122 876
Charges de personnel	5.1	-255 843	-196 824
Impôts et taxes		-5 619	-4 507
Dotation aux amortissements		-5 287	-5 095
Dotation aux dépréciations et provisions		-1 209	-2 022
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		41	116
Autres produits et charges d'exploitation	5.3	7 973	3 797
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>41 307</b>	<b>32 294</b>
Autres produits et charges opérationnels	5.4	-327	-3 682
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>40 980</b>	<b>28 612</b>
Coût de l'endettement financier net	5.5	-11 367	-9 391
Autres produits et charges financiers	5.5	-1 993	613
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>27 619</b>	<b>19 834</b>
Impôts sur les bénéfices	5.6	-7 411	-4 589
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>20 208</b>	<b>15 245</b>
Intérêts minoritaires		2 578	1 506
<b>Résultat net Part du groupe</b>		<b>17 631</b>	<b>13 739</b>

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe ASTEK poursuit sa stratégie de croissance externe. Il a pris le contrôle de 100% du Groupe IT&M (septembre 2022) et renforce son positionnement sur le conseil et data.

La société ASTEK INTERNATIONAL, a procédé à l'achat de deux nouvelles filiales, CONMORE en Suède (juillet 2022) et au Canada (Mai 2022) – dénommée SERTI. Ces opérations permettent à (groupe) ASTEK de s'implanter en Europe du Nord et de consolider sa position au Canada.

Ces sociétés ont été intégrées aux comptes consolidés.

Si les prises de contrôle avaient eu lieu au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice, soit une année complète, les principaux indicateurs du compte de résultat auraient été les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	2022	2022
	Publié	Proforma
Chiffre d'affaires	477 629	504 439
Résultat Opérationnel Courant	41 307	43 149
Résultat Net de l'ensemble consolidé	15 245	17 334

### 1.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé

<b>TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>2022.12</b>	<b>2021.12</b>
<i>En milliers d'euros</i>		
<b>Résultat net total consolidé</b>	<b>20 208</b>	<b>15 245</b>
<b>Ajustements :</b>		
Elim. des amortissements et provisions	5 393	8 139
Elim. des résultats de cession	604	308
Elim. des produits de dividendes	-	-
Autres prod. et chges sans incidence trésorerie	-1 246	-
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>24 958</b>	<b>23 692</b>
Elim. de la charge (produit) d'impôt	7 411	4 589
Elim. du coût de l'endettement financier net	11 367	9 391
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>43 737</b>	<b>37 672</b>
Incidence de la variation des stocks	-152	-196
Incidence de la variation des créances clients	-21 745	-14 254
Incidence de la variation des dettes fournisseurs	6 730	8 784
Incidence de la variation des frais d'émission d'emprunts	-437	-4 296
Impôts payés	-11 350	-9 108
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>16 784</b>	<b>18 601</b>
Incidence des variations de périmètre	-32 234	-15 306
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-5 239	-1 460
Acquisition d'actifs financiers	-	-115
Variation des prêts et avances consentis	371	-579
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 350	-
Cession d'actifs financiers	-	-
Dividendes reçus	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>-35 752</b>	<b>-17 460</b>
Augmentation de capital	7 709	-
Emission d'emprunts	44 762	88 881
Remboursement d'emprunts	-8 448	-75 455
Intérêts financiers nets versés	-11 367	-9 391
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	-	-4 520
Dividendes payés aux minoritaires	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>32 655</b>	<b>-484</b>
Incidence liaison haut de bilan	-	-
Incidence de la variation des taux de change	-79	179
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>13 608</b>	<b>837</b>
Trésorerie d'ouverture	21 028	21 826
Trésorerie de clôture	34 300	21 028
<b>Trésorerie active</b>	<b>34 675</b>	<b>21 386</b>
VMP	-139	1 423
Disponibilité	34 771	19 963
<b>Trésorerie passive</b>	<b>374</b>	<b>358</b>
<b>Trésorerie Nette</b>	<b>34 300</b>	<b>21 028</b>

La notion de trésorerie nette utilisée par le Groupe correspond à la trésorerie immédiatement disponible, au sens de la norme IAS 7 et du tableau de flux de trésorerie.

## 1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES <i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes liées au capital	Réserves et Reports	Résultat	Capitaux propres Part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres Total
<b>CAPITAUX PROPRES 2020</b>	<b>502</b>	<b>14 600</b>	<b>33 684</b>	<b>7 364</b>	<b>51 550</b>	<b>1 038</b>	<b>52 588</b>
Opération sur le Capital	80	-	46 080	-	46 160	-	46 160
Affectation Résultat N-1	-	-	7 364	7 364	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	4 521	-	4 521	-	4 521
Résultat net du groupe	-	-	-	13 738	13 738	1 506	15 244
Ecart de conversion	-	-	70	-	70	71	141
Autres retraitements	-	-	340	-	340	96	436
<b>CAPITAUX PROPRES 2021</b>	<b>422</b>	<b>14 600</b>	<b>4 423</b>	<b>13 738</b>	<b>24 337</b>	<b>2 489</b>	<b>26 826</b>
Opération sur le Capital (*)	13	7 583	-	-	7 596	-	7 596
Affectation Résultat N-1	-	-	13 738	13 738	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net du groupe	-	-	-	17 631	17 631	2 578	20 209
Ecart de conversion	-	-	243	-	243	93	336
Autres retraitements (**)	-	-	1 105	-	1 105	2	1 107
<b>CAPITAUX PROPRES 2022</b>	<b>435</b>	<b>22 183</b>	<b>7 968</b>	<b>17 631</b>	<b>48 216</b>	<b>4 986</b>	<b>53 203</b>

(\*) Par une décision en date du 14 juin 2022, le Directoire a constaté la livraison de 8.000 actions gratuites de la Société au terme d'une période d'acquisition fixée à dix-huit (18) mois, commençant à courir le 30 octobre 2020 pour se terminer le 30 avril 2022.

Après augmentation, le capital de la société a été augmenté de 422.349 euros à 430.349 euros.

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 juillet 2022, il a été décidé l'augmentation du capital de la Société d'un montant maximum de 5.481 €uros, par voie d'émission d'un nombre maximum de 3.575 actions ordinaires nouvelles de 1 €uro de valeur nominale chacune et de 1.906 actions de préférences (ci-après dénommées les « ADP ») nouvelles de 1 €uro de valeur nominale chacune. A cette occasion, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré toutes compétences nécessaires au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation de capital et, notamment, d'arrêter la liste des souscripteurs parmi la catégorie de personnes définie par ladite assemblée, ainsi que le nombre de titres alloués à chacun d'eux, fixer les modalités et conditions des émissions, recueillir les souscriptions et obtenir le certificat attestant la libération des souscriptions.

En conséquence, le Directoire a constaté le 05 septembre 2022 la réalisation définitive de l'augmentation de capital social de la Société, d'un montant de 5.163 €uros, par émission de 3.257 actions ordinaires nouvelles et les 1.906 ADP nouvelles de 1 €uro de valeur nominale. Après augmentation, le capital de la Société a été porté de 430.349 €uros à 435.512 €uros.

(\*\*) En 2022 (groupe) ASTEK utilise désormais une solution de gestion opérationnelle et comptable pour l'ensemble des locations immobilières et mobilières permettant le traitement de l'IFRS 16. Ce nouveau suivi a induit une correction d'ouverture de 985 k€.

## 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITE DE CONSOLIDATION, METHODE ET REGLES D'EVALUATION

---

### 2.1 Faits marquants de l'exercice

---

Dans un environnement macroéconomique marqué par le retour à une situation sanitaire stable, la guerre en Ukraine, des tensions sur les prix de l'énergie et des matières premières, et le retour de l'inflation avec la hausse des taux d'intérêts, le Groupe a affiché tout au long de l'année 2022 une performance opérationnelle solide et a connu une bonne dynamique de ses marchés en France et à l'international.

Ainsi Astek s'est vu récompensé en 2022 pour son fort développement et son modèle de création de valeur ou d'intégration d'offres innovantes, au service de la transformation digitale des entreprises. Ce prix récompense une ambition d'expansion mondiale, portée par une croissance organique supérieure à 20% par an et reposant sur le déploiement au niveau mondial d'expertise de haut niveau et sur un ancrage important dans les territoires en France et dans le monde.

Le Groupe est ainsi en avance sur son objectif 2024 et atteint dès 2022, la taille critique de 500m€ de chiffre d'affaires.

#### ❖ Acquisition de l'entité CONMORRE en Suède

En juillet 2022, la société ASTEK INTERNATIONAL a procédé au rachat de la société suédoise Conmore, spécialiste du conseil en technologie et ingénierie. Cette nouvelle acquisition permet au Groupe de s'implanter en Europe du nord et de renforcer sa présence sur le continent européen.

Créée en 1991, c'est désormais 150 collaborateurs à Göteborg et Stockholm pour un chiffre d'affaires de 12,1 millions d'euros.

Le montant du goodwill s'élève à 7,1 millions d'euros.

#### ❖ Acquisition du Groupe IT&M

En septembre 2022, le Groupe ASTEK a fait l'acquisition du Groupe IT&M, spécialiste du conseil et du data management qui compte 280 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 24 millions d'euros.

Créé en 2013 le Groupe IT&M a bâti une offre experte sur le conseil, la gestion de projets, les analyses statistiques et la data science, notamment dans les secteurs de la banque, de l'assurance, de la santé et de l'industrie pharmaceutique.

Cette opération permet à Astek de renforcer sa présence sur ces secteurs clefs pour le Groupe ainsi que son ancrage territorial en France.

Le montant du goodwill global s'élève à 15 millions d'euros.

#### ❖ Acquisition et absorption de l'entité SERTI

Le 1er mai 2022, la Société ASTEK CANADA a fait l'acquisition de la société SERTI Placement TI, une entreprise montréalaise de services de recrutement et de placement de ressources informatique en mode services-conseils ou sélection de talents.

Cette entité a été immédiatement fusionnée à Astek Canada en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

#### ❖ Restructuration du sous-groupe INEAT

Aux termes d'un projet de traité de fusion simplifiée en date du 21 avril 2022, déposé au greffe du Tribunal de Nanterre le même jour, les sociétés INEAT LYON et INEAT ITMS ont fusionné avec la société INEAT LILLE, avec effet au 31 mai 2022. Il est rappelé qu'au moment de la fusion, les trois sociétés étaient sœurs, détenues à 100% par la société (groupe) astek.

Par ailleurs, aux termes d'une cession en date du 10 août 2022, la Société Astek Technology a acquis la totalité des actions de la société INEAT PARIS auprès de la société (groupe) astek, devenant de ce fait l'Associé Unique de la société INEAT PARIS. Par une décision d'Associé Unique en date du 29 août 2022, il a été décidé de la dissolution sans liquidation de la société INEAT PARIS, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Par décision en date du 1 janvier 2022, il a été procédé à la fusion simplifiée par absorption de la société MERITEK au sein de la société ASTEK CANADA.

## 2.2 La société

---

Les états financiers consolidés ci-joint présentent les opérations de la société (groupe) Astek et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées.

Son siège social est situé à Boulogne-Billancourt.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 ont été arrêtés par le Directoire le 16 mai 2023. Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Conformément aux prescriptions IFRS, les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur la base du coût historique à l'exception de certains actifs et passifs financiers qui sont évalués et enregistrés à leur juste valeur.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans les perspectives d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de la période ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de la période constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

## 2.3 Référentiel comptable

---

### ❖ Le Référentiel

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2022 et qui sont d'application obligatoire à cette date, avec, en comparatif, l'exercice 2021 établi selon le même référentiel.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), les interprétations de l'IFRS IC (International Financial Reporting Standard Interpretation Committee) et du SIC (Standard Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index_fr.htm).

## ❖ Nouvelles normes et interprétations IFRS

Les nouvelles normes et amendements aux normes existantes, entrant en vigueur au 1er janvier 2022 n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

- Décision de l'IFRS IC : comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation des logiciels mis à disposition dans le Cloud dans le cadre d'un contrat Saas ;
- Amendement IAS 37 : contrats déficitaires – coûts d'exécution du contrat.

Les principes comptables retenus sont conformes à ceux utilisés lors de la préparation des états financiers consolidés pour la période close le 31 décembre 2022.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de normes, amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2022. Leurs analyses préliminaires n'ont pas permis d'identifier à ce stade de dispositions contraires aux pratiques comptables actuelles du Groupe.

## 2.4 Modalités de consolidation

---

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Dans le cas de sociétés, sous influence notable (en règle générale une détention inférieure à la moitié des droits de vote) la méthode de mise en équivalence est retenue.

Au 31 décembre 2022, les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Toutes les transactions significatives entre les Sociétés consolidées ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition. Pour les filiales cédées en cours d'exercice ou dont le contrôle a été perdu, seuls les résultats de la période antérieure à la date de cession sont retenus dans le compte de résultat consolidé.

Le Groupe ne contrôle pas d'entités ad hoc.

## ❖ Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

(Groupe) Astek détient plus de la moitié des droits de vote dans toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est précisée en note 4.

Après identification des opérations intragroupes, l'ensemble des créances et dettes ainsi que des charges et des produits relatifs à ces opérations ont été éliminés des comptes consolidés.

#### ❖ Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les états financiers couvrent une période 12 mois.

La société (groupe) Astek ainsi que ses filiales clôturent leur exercice social le 31 décembre.

## 2.5 Méthodes et règles d'évaluation

---

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

#### ❖ Utilisation d'estimations et exercice du jugement

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction, l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels en date de l'arrêté. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vue des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Elles concernent principalement :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill qui font au minimum annuellement l'objet d'un test de perte de valeur ;
- La reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats et des coûts associés liés aux contrats à long terme dont les volumes de production sont fondés sur des hypothèses opérationnelles,
- La reconnaissance d'impôts différés actifs,
- Les tests de valeurs les provisions courantes et non courantes et des engagements de retraite.

Le Groupe a pris en considération l'environnement économique et financier dans ses estimations notamment pour l'élaboration de ses business plans et dans les différents taux d'actualisation utilisés à la fois pour les tests de valeur et les calculs des provisions.

#### ❖ Regroupement d'entreprise et écart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3 révisée.

Le coût d'une acquisition correspond à la contrepartie transférée (complément de prix inclus), mesurée à la juste valeur le jour de l'acquisition, majorée du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et le cas échéant de la juste valeur de la participation antérieurement détenue.

Pour chaque regroupement d'entreprises, l'acquéreur a le choix d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle, soit à la juste valeur (écart d'acquisition complet) soit pour la quote-part dans la juste valeur de l'actif net de l'entité acquise.

Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette juste valeur constitue la valeur d'entrée des actifs et passifs acquis, qui sont ensuite évalués conformément aux différentes normes auxquelles ils se rattachent.

Le goodwill est déterminé par différence entre le coût d'acquisition tel que défini ci-dessus, et la juste valeur des actifs et passifs acquis.

Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat.

Les compléments de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Tout ajustement de ces compléments de prix postérieurement à l'acquisition est comptabilisé en résultat de période, sauf s'il intervient pendant le délai d'affectation (soit 1 an après la date d'acquisition) et qu'il résulte de nouvelles informations permettant d'affiner

l'évaluation à la date de prise du contrôle. Dans ce cas, l'ajustement est comptabilisé en contrepartie de l'écart d'acquisition.

#### ❖ **Autres immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition (immobilisations incorporelles acquises auprès d'un tiers) ou de production (immobilisations générales en interne) selon la norme IAS 38.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

#### • **Dépenses de recherche et de développement**

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de recherche appliquée supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la fabrication de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation les critères suivants sont remplis:

- ✓ démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement,
- ✓ son intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou de le vendre,
- ✓ sa capacité à l'utiliser ou la vendre,
- ✓ la manière dont l'actif génèrera des avantages économiques futurs ainsi que le chiffrage de ces avantages économiques futurs,
- ✓ la disponibilité actuelle ou future des ressources nécessaires pour réaliser le projet,
- ✓ sa capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent notamment les coûts de la main d'œuvre directe et les frais de sous-traitance. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles. Elles sont amorties sur la durée probable d'utilisation.

Ces frais de recherche et développement sont amortis sur une durée maximale de 5 ans.

## • **Autres immobilisations incorporelles**

Les logiciels sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilité, soit 1 à 3 ans.

### ❖ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan, en tenant compte des conditions prévues par la norme IAS16, à leur coût historique amorti, diminué des pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les dépenses ultérieures (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée d'utilité restante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Comme le prévoit la norme IAS 16, chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément est amorti séparément (amortissement par composants). L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle.

Les immobilisations sont amorties selon leur durée d'utilité, comme suit :

Agencements et aménagements .....	3 à 10 ans
Installations techniques .....	10 ans
Matériel et outillage industriel .....	3 ans
Matériel bureautique et informatique .....	3 à 5 ans
Matériels de transport .....	3 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

Les plus ou moins-values de cession résultent de la différence entre le prix de vente et la valeur nette comptable des éléments d'actif cédés.

### ❖ Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur à la date d'établissement des comptes, et au moins une fois par an en ce qui concerne les goodwill et les immobilisations incorporelles non mises en service à la date d'arrêt.

Le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie (Unités Génératrices de Trésorerie). Ces entités correspondent à des filiales ou des zones géographiques dans lesquelles le Groupe est implanté, dont l'activité continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. L'évaluation de la

valeur recouvrable de chaque UGT, s'appuyant notamment sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisée, est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme sur la période au-delà de 7 ans, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont appliqués à l'ensemble des évaluations des entités générant leur flux propres de trésorerie.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux goodwill, puis à la réduction des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité, et reconnue en résultat opérationnel.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut être reprise.

#### ❖ Actifs financiers

Les placements et autres dépôts et cautionnements ayant une échéance fixée supérieure à un an, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance, sont classés en tant qu'actifs non courants. Les participations dans les sociétés non consolidées sont analysées comme des actifs financiers disponibles à la vente. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, en l'absence de marché actif ne permettant pas de déterminer leur juste valeur de façon fiable. En cas de baisse significative ou durable de leur valeur d'utilité une perte de valeur est constatée. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation de chaque société. Les critères généralement retenus sont la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

#### ❖ Créances clients et autres créances courantes

Les créances d'exploitation comprennent principalement des créances clients qui correspondent à la juste valeur de la contrepartie à recevoir. La valeur nominale d'origine des créances est diminuée le cas échéant du montant des pertes de valeur liées au risque de non recouvrabilité partielle ou totale des créances.

Les créances échues font l'objet des dépréciations suivantes :

- ✓ Les créances de plus de douze mois ou en statut contentieux sont provisionnées à 100%.
- ✓ Les créances échues depuis plus de 6 mois sont provisionnées à 60%.

- ✓ Les créances échues depuis plus de 3 mois sont provisionnées à 30%.

#### ❖ Trésorerie et équivalents

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ». La trésorerie nette retenue pour le tableau des flux financiers inclut également les découverts bancaires et les lignes de trésorerie court terme.

#### ❖ Opérations en devises – méthodes de conversion

- **Transactions libellées en devises étrangères :**

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont enregistrés et conservés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

- **États financiers libellés en devises :**

Les actifs et les passifs des sociétés intégrées au périmètre et exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les produits et les charges de ces sociétés, sont convertis en euros en utilisant les taux moyens de la période.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

#### ❖ Résultat par action

L'information présentée est calculée selon les principes suivants :

- **résultat de base par action** : le résultat de la période (part du Groupe) est rapporté au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période après

déduction des actions propres détenues au cours de la période. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est une moyenne annuelle pondérée ajustée du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période et calculée en fonction de la date d'émission des actions au cours de l'exercice ;

- **résultat dilué par action** : le résultat de la période (part du Groupe) ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, pris en compte pour le calcul du résultat de base par action, sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives : options de souscription d'actions et actions gratuites.

#### ❖ Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'évènements passés qui génèrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et que les sorties futures de trésorerie peuvent être estimées de manière fiable.

Cette rubrique comprend les engagements dont l'échéance ou le montant est incertain découlant de litiges commerciaux, prud'homaux ou d'autres risques.

De manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

#### ❖ Emprunts et autres passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers comprennent les emprunts auprès des établissements de crédit (banques et organismes de location financement ainsi que les emprunts obligataires). Les passifs financiers sont enregistrés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Dans le cas des dettes d'exploitation, elles ont des échéances inférieures à un an à l'origine, leur valeur nominale constitue donc une bonne approximation de ces dettes.

#### ❖ Impôts différés

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date

de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés sont comptabilisés respectivement en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice, selon qu'ils se rapportent à des éléments eux-mêmes enregistrés en compte de résultat ou en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, de sorte que celle-ci sera réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si les filiales ont le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et simultanément.

#### ❖ Crédit impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche est considéré comme relevant de la norme IAS 20 Subventions publiques. La part du crédit impôt recherche, affectable aux frais de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles, est comptabilisée en diminution de cet actif.

Le produit de crédit impôt recherche relatif aux frais de recherche et éventuellement aux frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des dépenses en autres produits d'exploitation.

#### ❖ Engagements de retraite et prestations assimilées

Le Groupe est essentiellement soumis à des régimes de retraite à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies font l'objet de versements par les salariés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite. Les obligations du Groupe se limitent au paiement de ces cotisations qui sont donc enregistrées en compte de résultat dès qu'elles sont encourues.

Le groupe est également soumis à des régimes de retraite à prestations définies. Les régimes à prestations définies concernent les avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires pour lesquelles le Groupe est engagé. Ces engagements font l'objet d'un calcul de provision, effectué en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulé en contrepartie des services rendus, selon la méthode des unités de crédit projetées. Au sein

du Groupe, les régimes à prestations définies correspondent aux indemnités de départ en retraite. Les indemnités de départ en retraite sont directement liées à l'application de la convention collective.

Elles concernent les indemnités à verser en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés. Les prestations ainsi calculées sont actualisées et comptabilisées au bilan.

Les engagements en matière de départ à la retraite sont provisionnés au 31 décembre 2022 après prise en compte d'un coefficient d'actualisation de 3,72%.

Ce montant est déterminé en fonction des conditions conventionnelles de départ, l'ancienneté des salariés étant calculée à la date de leur départ éventuel à la retraite à l'âge de 67 ans. Il tient compte de la probabilité que le salarié quitte la société avant d'atteindre l'âge du départ en retraite.

L'ensemble de ces coûts, charges sociales incluses, est provisionné et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

#### ❖ Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement représentent l'ensemble des subventions accordées au groupe dans le cadre du développement de son activité.

#### ❖ Fait générateur du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé conformément aux dispositions de la norme IFRS 15.

Le chiffre d'affaires provenant de la majorité des contrats est comptabilisé comme une obligation de performance unique dont le transfert du contrôle est effectué au fur et à mesure de l'avancement des contrats.

#### • **Ventes de marchandises**

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

#### • **Prestations de services**

Pour l'ensemble des typologies de contrats (Régie, Forfait ou Unités d'œuvre), le chiffre d'affaires et la marge sont constatés en fonction de l'avancement de chacune des affaires. Pour les affaires au forfait, les prestations sont évaluées sur la base des travaux réalisés en tenant compte d'une estimation du reste à faire pour achever le contrat.

Le revenu des contrats au forfait dont l'exécution est effectuée sur plusieurs exercices est évalué à la clôture selon la méthode de l'avancement, sous déduction des éventuelles pertes à terminaison et comptabilisé en factures à établir.

Pour tous les types d'affaires, lorsque la production réalisée est supérieure à la facturation émise, la différence est enregistrée en « facture à établir » à l'actif du bilan sous la rubrique « Clients et comptes rattachés ». A l'inverse, lorsque la facturation est supérieure à la production réalisée, la différence est enregistrée en « produits constaté d'avance » au passif du bilan sous la rubrique « Fournisseurs et autres débiteurs ».

## • Commissions

Les ventes réalisées à travers un mandat de facturation donnent lieu à un chiffre d'affaires équivalent à la marge brute générée.

### ❖ Autres produits et charges opérationnels

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Les autres « produits et charges opérationnels » sont constitués des produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif que le Groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. La présentation de ces éléments est effectuée selon la recommandation 2013-03 de l'ANC

### ❖ Instruments financiers

#### Comptabilisation des dérivés non qualifiés de couverture

Les dérivés qui ne sont pas qualifiés d'opérations de couverture sont initialement et ultérieurement évalués à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières » au compte de résultat.

### ❖ Contrat d'affacturage

La cession des créances commerciales, dans le cadre du contrat d'affacturage doit être analysée par référence à la norme IAS 39 qui prescrit une analyse en substance du contrat en fonction de trois critères principaux de déconsolidation des actifs financiers, applicables notamment aux cessions de créances, à savoir :

- ✓ l'expiration ou le transfert des droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ;
- ✓ le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ;
- ✓ la perte du contrôle de l'actif.

Le Groupe ne remplit pas ces critères l'obligeant à présenter dans ces comptes la mobilisation de créances qui se traduit par :

- ✓ L'enregistrement de la créance cédée dans un compte courant, la contrepartie est en compte de dettes.

#### ❖ Actions propres

Les actions propres détenues par le groupe sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Tout impact lié aux actions propres au-delà du prix d'acquisition (frais, plus ou moins-value de cession des actions propres, effet impôt) est directement imputé en réserves consolidées.

#### ❖ Paiements en actions

Les dirigeants du groupe peuvent bénéficier d'attribution gratuite d'actions.

La norme IFRS 2 impose la comptabilisation d'une charge correspondant au coût des services reçus par l'entreprise en contrepartie des options attribuées. Le montant de cette charge est déterminé par référence à la valeur de l'option de souscription à la date d'attribution (cette charge n'est pas réévaluée au cours de la vie de l'option). La date d'attribution correspond à la date d'octroi des options.

Les attributions gratuites d'actions tiennent compte des conditions attachées à l'attribution et font l'objet d'un enregistrement linéaire entre la date d'attribution d'origine et la date d'acquisition définitive par les salariés, tout en intégrant la probabilité de présence des bénéficiaires à la date d'acquisition des droits.

Les avantages ainsi calculés sont comptabilisés en charges de personnel dans le compte de résultat en contrepartie des capitaux propres au passif des comptes consolidés.

Le Directoire rappelle qu'aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 octobre 2020, il a été décidé l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société, d'un Euro (1 €) de valeur nominale chacune, dans la limite de vingt-quatre mille (24.000) actions.

A ce titre, l'Assemblée Générale extraordinaire a délégué sa compétence au Directoire en vue i) de fixer les conditions d'attribution et de conservation desdites actions par les bénéficiaires et ii) d'augmenter le capital social à l'issue de la période d'acquisition.

Aux termes d'une décision en date du 30 octobre 2020, le Directoire a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant de vingt-quatre mille euros (24.000 €) correspondant à l'émission de vingt-quatre mille (24.000) actions ordinaires nouvelles de la Société, d'un Euro (1 €).

Parallèlement, il a décidé d'attribuer à Monsieur Julien GAVALDON la totalité des actions gratuites, selon trois (3) lots distincts d'actions, répartis comme suit :

- Lot n°1 : attribution de huit mille (8.000) actions définitivement acquises au terme d'une durée de 18 mois ;
- Lot n°2 : attribution de huit mille (8.000) actions définitivement acquises au terme d'une durée de 30 mois ;
- Lot n°3 : attribution de huit mille (8.000) actions définitivement acquises au terme d'une durée de 42 mois.

L'attribution du lot n°1 est devenue définitive le 30 avril 2022. Et il a été procédé à la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée par le Directoire du 30 octobre 2020 sur délégation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 26 octobre 2020, d'un montant définitif de 8.000 €uros correspondant aux 8.000 actions attribuées à titre gratuit.

La valeur de l'action retenue pour cette opération est de 577€.

Enfin il est rappelé, en tant que de besoin, que Monsieur Julien GAVALDON devra conserver ces 8.000 actions nouvelles pendant une période de 1 (un) an, soit jusqu'au 30 avril 2023, sans pouvoir les céder

### 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

#### ❖ Présentation de la maison mère

(groupe) Astek est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Son capital social est de 435.512 €, composé de 435.512 actions à 1€ de nominal.

#### ❖ Identité des sociétés du groupe et détention

Unité	Clôture 2022.12			Clôture 2021.12				
	Méthode d'intégration	Taux d'intégration	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode d'intégration	Taux d'intégration	Taux de contrôle	Taux d'intérêt
AINT Astek International	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ALLI Astek Projets et Offres	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
AS Astek SA	Globale	100,00 %	99,92 %	99,92 %	Globale	100,00 %	99,92 %	99,92 %
ASAUDI ASTEK SAUDI ARABIA	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ASAUSTRALIA Astek Technology Australia	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ASBELGIQUE Astek Belgique	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ASCONMORRE Astek Conmorre	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %
ASDEV Astek Development	Globale	100,00 %	95,00 %	95,00 %	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %
ASHK ASTEK HONG KONG	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ASMADA ASTEK MADAGASCAR	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ASMALAYSIA Astek Malaysia	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ASMAURICIUS Astek Mauricius	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ASMIDDLEEAST Astek Middle East IT	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ASMOROCCO Astek Morocco	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %
ASPOLSKA Astek Polska	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ASPORTUGAL Astek Portugal	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %
ASSHANGAI Astek Shanghai	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ASSINGAPORE Astek Singapore Innovation	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ASUK Astek Services LTD	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ASVIETNAM Astek Vietnam Innovation Tech	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %
AXIBLE AXIBLE TECHNOLOGIES	Globale	100,00 %	99,99 %	99,99 %	Globale	100,00 %	99,99 %	99,99 %
BYTEK BYTEK	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CATE CATEP	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CORESOURCES ASTEK FINANCE	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
DIT DREAM IT	Globale	100,00 %	51,00 %	51,00 %	Globale	100,00 %	51,00 %	51,00 %
EMIAIX EMISYS AIX EN PROVENCE	Globale	100,00 %	100,00 %	60,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	60,00 %
EMIGRENO EMISYS GRENOBLE	Globale	100,00 %	100,00 %	60,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	60,00 %
EMIHOLD EMISYS HOLDING	Globale	100,00 %	60,00 %	60,00 %	Globale	100,00 %	60,00 %	60,00 %
EMILILLE EMISYS LILLE	Globale	100,00 %	100,00 %	60,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	60,00 %
EMILYON EMISYS LYON	Globale	100,00 %	100,00 %	60,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	60,00 %
EMITOUL EMISYS TOULOUSE	Globale	100,00 %	100,00 %	60,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	60,00 %
GPAS Groupe Astek	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
IFM INTITEK FOR MANUFACTURING	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
IMTBELGIQUE IMMUNE IT BELGIE	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
IMTPAYSBAS IMMUNE IT PAYS BAS	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
INC INEAT CANADA	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
INCHI Astek Interactive Shanghai	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
INCK ASTEK TECHNOLOGY	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
INCKA INCKA	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
INHK ASTEK INTERACTIVE LTD (HKG)	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
INITMS INEAT ITMS	0	0,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
INLILLE INEAT (LILLE)	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
INLYON INEAT LYON	0	0,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
INPARIS INEAT PARIS	0	0,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
INSOL INEAT SOLUTION	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
INTIAMERICA INTITEK AMERICA	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
INTIIBERICA INTITEK IBERICA	Globale	100,00 %	94,93 %	94,93 %	Globale	100,00 %	94,93 %	94,93 %
INTIPOLSKA INTITEK POLSKA	0	0,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
IPOK IPOK	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %
ITMCONSU IT&M CONSULT	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %
ITMHOLD IT&M HOLDING	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %
ITMINNO IT&M Innovations	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %
ITMREGI IT&M REGIONS	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %
ITMSOLU IT&M Solutions	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %
ITMSTAT IT&M Stats	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %
MRK MERITEK	0	0,00 %	100,00 %	60,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	60,00 %
PROSOFTLAB PROSOFTLAB	0	0,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SEMA SEMANTYS	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SERTI SERTI	Globale	100,00 %	100,00 %	60,00 %	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %
TEKTEAM Tekteam	Globale	100,00 %	90,00 %	90,00 %	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %
VIACONSULT Astek Canada	Globale	100,00 %	60,00 %	60,00 %	Globale	100,00 %	60,00 %	60,00 %

Nomenclature des méthodes de consolidation : « NI » signifie Non Intégré, « IG » signifie Intégration Globale, « MEE » signifie Mise en équivalence et « FME » signifie Fausse Mise en Equivalence.

## 4. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

### 4.1 Ecart d'acquisition

En milliers d'euros	2019.12	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Autres variations de périmètre	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Autres	2020.12
Ecart d'acquisition	124 458	23 057	-	4 652	-	95	1 111	153 184
Amt/Pertes val. écart d'acquisition	5 756	-	-	-	-	-	-	5 756
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>118 702</b>	<b>23 057</b>		<b>4 652</b>		<b>95</b>	<b>1 111</b>	<b>167 428</b>

Autres (1 111 k€) : Fonds commercial des entités ITM

GOODWILL En milliers d'euros	2022.12			2021.12
	Brut	Provision	Net	Net
UGT Groupe Astek	-	-	-	61 195
UGT Ineat	8 282	-	8 282	10 052
UGT IT&M	15 762	-	15 762	-
UGT Emisys	7 413	-	7 413	2 761
UGT Astek SA	9 710	-	9 710	9 710
UGT Astek Technology	73 604	1 643	71 961	8 996
UGT Astek Projets & Offres	4 067	4 067	-	-
UGT Semantys	1 260	-	1 260	1 260
UGT Astek Serivcios	46	46	-	-
UGT Astek Mauricius	72	-	72	72
UGT Astek Polska	5 485	-	5 485	5 485
UGT Astek Canada	7 263	-	7 263	6 035
UGT Immune IT	13 138	-	13 138	13 138
UGT Conmore	7 178	-	7 178	-
<b>TOTAL I</b>	<b>153 280</b>	<b>5 756</b>	<b>147 524</b>	<b>118 704</b>
Ecart de conversion	-	95	95	-
<b>TOTAL II</b>	<b>153 185</b>	<b>5 756</b>	<b>147 429</b>	<b>118 704</b>

Il est précisé que :

- ✓ les goodwill de sociétés acquises au cours de l'exercice sont comptabilisés en normes IFRS avec en particulier la comptabilisation à la juste valeur selon la norme IFRS 3 de tous les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des sociétés entrant dans le périmètre.
- ✓ les goodwill concernant la société ASTEK généré avant le 31/12/05 a été évalué sur la base des capitaux propres consolidés de ce sous-groupe à cette date. C'est cette même valeur qui a été retenue comme valeur d'apport lors de la création de (groupe) ASTEK.
- ✓ Le goodwill concernant Astek Industrie (ex Incka et Axlog) est valorisé selon un prix de vente dans le cadre d'une cession non aboutie auprès d'une autre filiale. L'application de cette approche avait entraîné un complément de provisions de 1 438k€.

Les écarts d'acquisition sont regroupés par Unités Génératrices de Trésorerie qui sont le niveau auquel sont effectués les tests de dépréciation.

Les goodwill ont fait l'objet de tests de dépréciation reposant sur une combinaison des méthodes suivantes :

- Evaluation par les cash-flows actualisés des sociétés, les principaux paramètres étant :  
Prévision sur 5 ans puis projection à l'infini  
Taux d'actualisation avant impôt médian à 10%  
Taux de croissance avant impôt à l'infini médian à 2%
- Accompagnés d'une vérification de la cohérence :  
Du poids relatif de la valeur terminale  
Calcul de sensibilité effectué
- Multiples de sociétés comparables

La mise en œuvre de ce test n'a abouti à aucune dépréciation des UGT sur l'exercice 2022.

#### 4.2 Droit d'utilisation IFRS 16 et dettes de location

Au 31 décembre 2022, à la date de transition et au cours de l'exercice, les principales incidences liées à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » sont les suivantes :

En milliers d'euros	2021.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	2022.12
Droit d'utilisation		3 662	-400		-100	3 329	17 616	25 793
Droit au bail	20 861				41	-1 906	-17 616	1 343
Avances et acomptes s/immo. corp.								
Immobilisations corporelles	20 861	3 662	-400		-69	1 423		27 137
Amt/Dép. droit d'utilisation				-3 733	3	-2 731	-7 763	-10 385
Amt/Dép. droit au bail	-10 464		47	-242	-30	1 712	7 763	-1 197
Amt/dép. immobilisations corporelles	-10 464		47	-3 974	-27	-1 319		-11 582
<b>Total valeur nette</b>	<b>10 397</b>	<b>3 662</b>	<b>-353</b>	<b>-3 974</b>	<b>-85</b>	<b>404</b>		<b>15 554</b>

En milliers d'euros	2021.12	Nouveaux emprunts	Rembours. d'emprunts	Entrée de périmètre	Ecart de conversion	Reclassement	Changement de méthode	2022.12
Dettes de loyers IFRS 16 - non courant	-	6 248				7 071		13 319
Autres emprunts	7 071					- 7 071		0
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>7 071</b>	<b>6 248</b>	<b>0</b>			<b>0</b>		<b>13 319</b>
Dettes de loyers IFRS 16 - courant	-		- 1 219			4 489		3 270
autres emprunts - courant	4 489					- 4 489		175
intérêts courus sur emprunts - courant - Location	-	162						162
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>4 489</b>	<b>162</b>	<b>-1 219</b>			<b>0</b>		<b>3 608</b>
								0
<b>Dettes Financières</b>	<b>11 560</b>	<b>6 411</b>	<b>-1 219</b>			<b>0</b>		<b>16 927</b>

En 2022 (groupe) ASTEK utilise désormais une solution à la gestion opérationnelle et comptable pour l'ensemble des locations immobilières et mobilières permettant le traitement de l'IFRS 16.

Ce nouveau suivi a induit un reclassement du « Droit au bail » d'immobilisations incorporels à « Droits au bail » en immobilisations corporelles.

**Tableau des flux de trésorerie consolidés** : L'application d'IFRS 16 n'a pas d'impact sur le total des flux de trésorerie consolidés mais conduit à améliorer la marge brute d'autofinancement et in fine des flux générés par l'activité au détriment des flux liés aux opérations de financement. En 2022, la ligne « flux net de trésorerie liés aux opérations de financement » intègre les décaissements relatifs aux contrats de location pour un montant de 4,96 M€ (soit 4,01 M€ au titre du remboursement du principal de la dette de location et 0,95 M€ au titre des intérêts financiers versés).

**Compte de résultat consolidé** : L'application d'IFRS 16 a un impact faible sur le compte de résultat consolidé. Sur l'exercice 2022, le résultat net est impacté à hauteur de -0,1 M€ (avec un impact de +0,8 M€ sur le résultat opérationnel, de -0,9 M€ sur le résultat financier).

### 4.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2021.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incidences des changements de méthodes	2022.12
Frais de développement	241								240
Concessions, brevets & droits similaires	12								12
Logiciels	1 531	107	147		4	0	74		1 569
Droit au bail	20 861				41	1 906	17 616		1 343
Marque	2 500								2 500
Clientèle	2 500								2 500
Autres immobilisations incorporelles	697	2	3		6	0	3		687
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>32 541</b>	<b>109</b>	<b>150</b>		<b>51</b>	<b>1 906</b>	<b>17 693</b>		<b>2 441</b>
Amt/Dép. frais développ.	240								240
Amt/Dép. conc, brevets & ds similaires	10			0					11
Amt/Dép. logiciels	1 463		147	135	4	0	68		1 523
Amt/Dép. droit au bail	10 464		47	242	30	1 712	7 763		1 197
Amt/Dép. autres immos incorp.	578		3	14	6		1		582
<b>Amt/Dép. immobilisations incorporelles</b>	<b>12 755</b>		<b>157</b>	<b>392</b>	<b>40</b>	<b>1 712</b>	<b>7 832</b>		<b>2 562</b>
<b>Total valeur nette</b>	<b>10 586</b>	<b>109</b>	<b>47</b>	<b>392</b>	<b>10</b>	<b>917</b>	<b>10 960</b>		<b>298</b>

#### 4.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2021.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	2022.12
Installations tech, matériel & outillage	3 159	863	-54		-15	129	-25	4 058
Matériel de bureau	1 513	262	-3		-3	88	-64	1 793
Matériel de transport	74	6	-17		-1	18		70
Matériel informatique	2 162	352			13	-4	18	2 541
Droit d'utilisation		3 662	-400		-100	3 329	17 616	25 793
Immobilisations corporelles en cours	15	2						17
Autres immobilisations corporelles	484	178	-254		-1			416
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>7 417</b>	<b>5 325</b>	<b>-720</b>		<b>-107</b>	<b>3 680</b>	<b>17 845</b>	<b>34 696</b>
Amt/Dép. Matériel de bureau	-1 121			-182	-1	-3	23	-1 285
Amt/Dép. Matériel transport	-66		17	-2	1	-18		-88
Amt/Dép. Matériel informatique	-1 783			-310	-14	-51	26	-2 132
Amt/Dép. droit d'utilisation				-3 733	3	-2 731	-7 763	-10 385
Amt/Dép. install tech, matériel & outill.	-1 704		26	-569	2	-87	18	-2 314
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-352		254	-145	1			-242
<b>Amt/Dép. Immobilisations corporelles</b>	<b>-5 018</b>		<b>280</b>	<b>-4 941</b>	<b>-8</b>	<b>-2 680</b>	<b>-7 807</b>	<b>-16 437</b>
<b>Total valeur nette</b>	<b>2 399</b>	<b>5 325</b>	<b>-431</b>	<b>-4 941</b>	<b>-115</b>	<b>689</b>	<b>9 849</b>	<b>18 270</b>

#### 4.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent essentiellement aux dépôts versés dans le cadre des contrats de location immobilière.

En milliers d'euros	2021.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incidences des changements de méthodes	2022.12
Titres de participation	421		-717				-100		-253
Autres créances rattachées à des participations - non courantes	580						-580		
Créances rattachées à des participations - courantes	4								4
Titres immobilisés (AFS - non courants)	5								5
Titres immobilisés (AFS - courants)	12								12
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	2 020	320	55		-6		56		2 421
Prêts, cautionnements et autres créances - courants	699	2	-639		2		-56		9
<b>Immobilisations financières</b>	<b>3 731</b>	<b>322</b>	<b>-1 410</b>		<b>-4</b>		<b>450</b>		<b>2 869</b>
Dépréciations des titres	-253			55					-198
Dép. des titres immobilisés - courants	4								4
Dép. immobilisations financières	151			55					301
<b>Total valeur nette</b>	<b>3 485</b>	<b>322</b>	<b>-1 410</b>	<b>55</b>	<b>-4</b>		<b>734</b>	<b>-680</b>	<b>2 692</b>

Les titres non consolidés s'analyse comme suit : Astek Madrid (55 K€), Astek Mexique (3 K€), BAG SAS (5 K€) Astek Vietnam (135 K€); et les titres de la filiale en cours de Liquidation Axones Tunisie (52K€).

Ces titres sont dépréciés à 100% (à l'exception d'Axones Tunisie).

## 4.6 Créances

L'analyse des créances se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2022.12</b>	<b>2021.12</b>
Clients et comptes rattachés	106 226	80 104
Factures à établir	21 412	12 122
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	1 239	1 954
<b>Total Clients et comptes rattachés</b>	<b>128 876</b>	<b>94 181</b>
Créances sur personnel & org. sociaux	1 310	6 909
Créances fiscales - hors IS - courant	7 856	2 950
Comptes courants Groupe actif - courant	3 061	3 051
Autres créances - courant	3 161	2 888
<b>Total Autres créances</b>	<b>15 388</b>	<b>15 798</b>
Dép. Clients et comptes rattachés	-1 408	-1 425
Dép. comptes courants	-3 049	-3 293
<b>Total Clients et comptes rattachés</b>	<b>-4 457</b>	<b>-4 719</b>
<b>Total Clients et autres débiteurs</b>	<b>139 807</b>	<b>105 261</b>
Etat, Impôt sur les bénéfices - créances - courant	19 881	15 849
<b>Créances d'impôts</b>	<b>19 881</b>	<b>15 849</b>
Autres actifs courants	8 086	6 361
<b>Autres actifs courants</b>	<b>8 086</b>	<b>6 361</b>

Les créances clients « France » ont été cédées à des tiers, dans le cadre de conventions de cession de créances, conclues avec un organisme d'affacturage.

Au 31 décembre 2022, le solde des créances cédées et non réglées s'élève à 19 839K€ (cf. §2.5 – Contrat d'affacturage).

Les normes groupe imposent la dépréciation des créances en risque de recouvrement. Il n'existe donc pas de créance échue significative et non dépréciée au 31 décembre 2022.

Hormis les créances d'impôts, il s'agit de créances court terme à moins d'un an. La ventilation des créances d'impôts par échéance est la suivante :

	<b>2022.12</b>	<b>Moins de 1 an</b>	<b>2 ans</b>	<b>3 ans</b>	<b>4 ans</b>	<b>5 ans</b>
Etat, Impôt sur les bénéfices - créances - courant	19 881	3 847	4 686	4 641	6 707	

#### 4.7 Emprunts et dettes financières et ventilation par échéance

En milliers d'euros					
	2022.12	2021.12	Moins de 1 an	1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	161 750	130 000			161 750
Dettes de loyers IFRS 16 - non courant	13 319	7 071		13 319	
Autres emprunts	1 166	1 021		1 166	
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>176 235</b>	<b>138 092</b>	<b>0</b>	<b>14 485</b>	<b>161 750</b>
Emprunts auprès des établissements financiers	9 994	11 114		9 994	
Dettes de loyers IFRS 16 - courant	3 270	4 196	3 270		
Dettes Factor	10 364	2 713	10 364		
Intérêts courus sur emprunts	162	0		162	
Concours bancaires	374	358		374	
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>24 164</b>	<b>18 381</b>	<b>14 170</b>	<b>9 994</b>	<b>0</b>
<b>Dettes Financières</b>	<b>200 399</b>	<b>156 473</b>	<b>14 170</b>	<b>24 479</b>	<b>161 750</b>

L'emprunt obligataire souscrit à l'été 2021 avec H.I.G Whitehorse et AXA IM Alts à hauteur de 200 millions d'euros a permis au Groupe Astek de poursuivre son développement par croissance externe avec deux tirages à hauteur de 10,1 millions d'euros pour l'acquisition de CONMORE et à hauteur de 21,7 millions d'euros pour l'acquisition du Groupe IT&M.

#### 4.8 Autres dettes

En milliers d'euros	2022.12	2021.12
Dettes fournisseurs	23 022	17 413
Factures non parvenues	4 015	3 564
<b>Total dettes et comptes rattachés</b>	<b>27 036</b>	<b>20 977</b>
Dettes sociales - courant	35 062	35 764
Dettes provisionnées Participation des salariés	1 241	1 629
Dettes fiscales (hors IS) - courant	28 572	19 543
Dividendes à payer	93	93
Autres dettes - courant	1 410	1 871
<b>Total autres dettes</b>	<b>66 377</b>	<b>58 899</b>
<b>Total Fournisseurs et autres débiteurs</b>	<b>93 413</b>	<b>79 876</b>
Etat, Impôt sur les bénéfices - dettes - courant	1 266	1 383
<b>Dettes d'impôts</b>	<b>1 266</b>	<b>1 383</b>
Clients avances et acomptes reçus	9	121
Clients - Avoirs et RRR	166	272
Autres passifs courants	8 382	4 493
<b>Total des autres passifs courants</b>	<b>8 556</b>	<b>4 887</b>

Il s'agit de dettes court terme dont l'échéance est à moins d'un an.

## 4.9 Provision pour risques et charges

	2021.12	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Variations des cours de changes	Variations de périmètre	Reclassements	Effet de l'actualisation	Incidences des changements de méthodes	2022.12
Provisions pour litiges - non courant	7 659	958	1 446		0,2	11				7 160
Provisions pour litiges - courant										
<b>Total Provisions pour risques</b>	<b>7 659</b>	<b>958</b>	<b>1 446</b>		<b>0,2</b>	<b>11</b>				<b>7 160</b>
Provisions pour pensions et retraites - non courant	3 446	409	762		4	9				2 811
Autres provisions pour charges - courant		3					471			3
<b>Total Provisions pour charges</b>	<b>3 446</b>	<b>411</b>	<b>762</b>		<b>4</b>	<b>9</b>	<b>471</b>			<b>2 811</b>

Les provisions pour litiges s'analysent comme suit :

- ✓ Litiges prud'hommaux : 5 760 K€
- ✓ Autres : 1 400 K€

## 4.10 Impôts différés

En milliers d'euros	2021.12	Incidence résultat	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Autres	2022.12
Deferred tax receivable	2 372	-94	-3		7	2 282
Deferred tax payable	108	54		15	242	419
<b>Solde net d'impôt différé</b>	<b>2 264</b>	<b>-148</b>	<b>-3</b>	<b>-15</b>	<b>-235</b>	<b>1 863</b>
<b>Ventilation de l'impôt différé par nature</b>						
Package Data	337	78	-3			412
Deferred Tax / Temporary Differences	395	-108		-13	-422	-148
ID / IFRS 16	177	22			190	389
ID / sur Frais d'acquisition des titres INTITEK	493					493
Deferred tax / Regulated provisions cancellation	-13	1		-1		-13
Deferred tax / Start up cancellation				1		1
Deferred tax / Unrealized foreign currency losses adjustments	6					6
Deferred tax / Retirement allowances	786	-125				655
Deferred tax / Finance lease restatements	84	-5		-2		79
Deferred tax / change in fair value of financial instruments (IAS39)		-11				-11
<b>Solde net d'impôt différé par nature</b>	<b>2 264</b>	<b>-148</b>	<b>-3</b>	<b>-15</b>	<b>-425</b>	<b>1 863</b>

## 5. DETAIL DES COMPTES DU RESULTAT

### 5.1 Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent de la manière suivante :

En milliers d'euros	2022.12	2021.12
Rémunérations du personnel	-188 400	-144 677
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-60 920	-46 302
Autres charges de personnel (dont intéressemen	-5 638	-3 738
Participation des salariés	-1 238	-1 621
Dot./Prov. engagements de retraite	-409	-1 029
Rep./Prov. engagements de retraite	762	545
<b>TOTAL des charges de Personnel</b>	<b>-255 843</b>	<b>-196 824</b>

### 5.2 Les charges externes

L'analyse des charges par nature est la suivante :

En milliers d'euros	2022.12	2021.12
Achats consommés	-6 500	-1 040
Sous-traitance générale	-148 967	-105 639
Locations et charges locatives (*)	-3 379	-3 560
Personnel mis à disposition	-2 919	-2 464
Déplacements, missions	-7 804	-3 754
Publicités	-1 482	-867
Frais postaux	-1 284	-1 285
Entretiens et réparations	-936	-942
Primes d'assurance	-887	-482
Services bancaires	-469	-287
Autres charges externes	-2 114	-3 597
<b>TOTAL des charges externes</b>	<b>-176 741</b>	<b>-123 916</b>

(\*) En 2022 comme en 2021, uniquement des charges locatives, des contrats d'une durée inférieure à 12 mois et des prestations de service conformément à l'application d'IFRS 16.

### 5.3 Les autres produits et charges d'exploitations

En milliers d'euros	2022.12	2021.12
Crédit d'impôt recherche / Mécénat	8 024	4 311
Subventions d'exploitation	127	646
Conseil de surveillance	-478	-548
Autres charges	-1 313	-1 596
Rep./dép. des créances (actif circulant)	646	535
Rep./provisions d'exploitation	966	450
<b>TOTAL des autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>7 973</b>	<b>3 797</b>

### 5.4 Les autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les opérations inhabituelles et de montants significatifs pouvant nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle du Groupe.

En milliers d'euros	2022.12	2021.12
Honoraires liés à l'acquisition de nouvelles sociétés	-610	-354
Honoraires liés au financement de la dette		-2 720
Autres produits et charges opérationnels	283	-608
<b>TOTAL des autres produits et charges opérationnels</b>	<b>-327</b>	<b>-3 682</b>

### 5.5 Résultat financier

En milliers d'euros	2022.12	2021.12
Coût de l'endettement financier	-12 508	-9 391
Gains de change sur autres dettes et créances - Réalisés	664	828
Pertes de change sur autres dettes et créances - Réalisées	-353	-272
Autres produits et charges financières	-1 164	57
<b>Résultat Financier</b>	<b>-13 361</b>	<b>-8 778</b>

## 5.6 Impôts

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2022.12	2021.12
Résultat net	20 208	15 245
Charges d'impôts	-7 411	-4 589
RESULTAT AVANT IMPOT	27 619	19 834
<b>Charges d'impôt théorique</b>	<b>-6 905</b>	<b>-5 256</b>
Charge d'impôt consolidée	-7 411	-4 589
CVAE	1 635	1 288
Crédit d'impôt : CIR & CICE	-2 006	-1 230
Redressement fiscaux	0	-302
Filiales étrangères	482	708
Déficits nets utilisés sur les filiales	-220	
Autres	615	-1 131
<b>TOTAL</b>	<b>-6 905</b>	<b>-5 256</b>

## 6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

---

### 6.1 Gestion des risques financiers

---

- **Risque de change**

Le Groupe estime ne pas être confronté au risque de change de manière significative.

- **Risque de taux**

Le Groupe a signé le 1 juillet 2022 une nouvelle couverture de taux afin de couvrir le risque de hausse des taux d'intérêts de l'Euribor 3 mois dans le cadre de son financement de l'emprunt obligataire avec H.I.G Whitehorse et AXA IM Alts.

L'instrument financier dérivé est un contrat de CAP dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Un CAP de strike 1,1 % contre Euribor 3M (échéance 31 décembre 2023) pour un montant de 200 millions d'euros.

Le coût de l'instrument financier égal une prime trimestrielle de 556 k€, soit 1,1 m€ en résultat financier au 31 décembre 2022.

- **Risque de liquidité**

Le Groupe estime ne pas être exposé à un risque de liquidité de manière significative.

- **Risque actions**

Compte tenu de la nature de ses placements (Sicav monétaires), la société n'est pas confrontée aux risques actions.

### 6.2 Transactions avec les parties liées

---

L'objet de la présente note est de mettre en évidence les relations entre le groupe et les actionnaires (ou représentants). Il n'existe, en effet, pas de société sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint qui pourraient être concernées par la norme IAS 24.

Il n'y aucune partie liée identifiée.

### 6.3 Engagements hors bilan

---

Les principaux engagements hors bilan du Groupe sont les suivants :

- Des garanties maison-mère à première demande d'un montant global de 3,1m EUR ont été émises suite à la mise en place d'un découvert bancaire et d'un contrat d'affacturage en Pologne.
- Une garantie maison-mère à première demande d'un montant global de 3m CAD a été émise suite à la mise en place d'un découvert bancaire au Canada.
- Des garanties maison-mère à première demande d'un montant global de 2m SAR ont été émises suite à la mise en place d'un découvert bancaire en Arabie Saoudite.
- En garantie des obligations de la Société au titre des engagements pris dans le cadre du financement des opérations de croissance externe de 200 millions d'euros, la Société a signé un contrat de nantissement des titres de la Société (groupe) Astek au profit de H.I.G Whitehorse et AXA IM Alts.

La Société a également accordé à la société H.I.G Whitehorse et AXA IM Alts les sûretés suivantes :

- un contrat-cadre de nantissemments de premier rang de comptes-titres financiers portant sur les titres des filiales directes détenus par la Société ;
- un contrat de nantissement de comptes bancaires de la Société ;
- un contrat de nantissement de prêt intra-groupe ;
- un contrat de nantissement de fonds de commerce de la Société ;
- un contrat de subordination.

Et la société (groupe) Astek s'est engagée à respecter les covenants financiers suivants (sur la base des comptes consolidés) :

- Ratio de levier : Dettes financières nettes consolidées / EBITDA Consolidé

Au 31 décembre 2022, le Groupe respecte ces ratios.

#### 6.4 Effectif fin d'année

	2022.12	2021.12
Cadre	4 825	4 184
Apprentis	22	22
Employés	33	53
Stagiaires	42	17
Dirigeants	2	2
	<b>4 924</b>	<b>4 278</b>
Sous-traitants	1 757	1 416
<b>Effectifs</b>	<b>6 681</b>	<b>5 694</b>

#### 6.5 Evènements post clôture

- ❖ Fusion des sociétés Emisys Aix-en-Provence, Emisys SAS (Grenoble), Emisys Lille, Emisys Lyon, Emisys Toulouse

Aux termes d'un projet de TUP (transmission universelle du patrimoine) en date du 28 novembre 2022, par décision d'associé unique le 28 novembre 2022, les sociétés EMISYS AIX-EN-PROVENCE, EMISYS SAS (GRENOBLE), EMISYS LILLE, EMISYS LYON, EMISYS TOULOUSE ont fusionné avec la Société Emisys Holding, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il est rappelé qu'au moment de la fusion, les cinq sociétés étaient détenues à 100% par la société EMISYS HOLDING,.

- ❖ Absorption de la société ITM Régions par la société Astek Technology

Aux termes d'un projet de TUP (transmission universelle du patrimoine) en date du 30 décembre 2022, par décision d'associé unique le 28 novembre 2022, la société ITM REGIONS a fusionné avec la Société ASTEK TECHNOLOGY, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2023. Il est rappelé qu'au moment de la fusion la société était détenue à 100% par la société ASTEK TECHNOLOGY.